

CHAPITRE VIII

LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE LABELLE (1902-1973)

La municipalité du village de Labelle a été érigée civilement le 28 mai 1902. Elle couvrait alors une superficie d'environ deux milles et deux tiers. La création de cette nouvelle structure administrative est, dès le début, contrôlée par les notables. Le premier conseil municipal de 1902 est formé comme suit: maire, Paul-Émile Forget, marchand; conseillers, George Church, industriel; Hormidas-William Légaré, commerçant; Louis Brunelle, industriel; Damien Jérôme, forgeron et François Prévost, ouvrier. Le secrétaire-trésorier est Joseph-Aurèle Bigonnesse, médecin. Il faut souligner que l'élection du premier maire le 4 août 1902 fut extrêmement serrée. En effet, Paul-Émile Forget, marchand, et Damien Jérôme, forgeron, partageaient un nombre égal de votes pour le poste de maire. Pour briser cette égalité, George Church, président d'élection, donna son vote à Paul-Émile Forget qui fut immédiatement élu maire. C'est le début du règne de Paul-Émile Forget à la mairie de la municipalité du village de Labelle pendant vingt-huit ans. Lorsqu'on examine les individus qui remplissent la fonction de maire, on constate que ce sont des marchands, des industriels et des petits entrepreneurs. On compte aussi un hôtelier, un agent et un journaliste (voir tableau 8).

TABLEAU 8

Liste des maires de la municipalité du village de Labelle de 1902 à 1973

Paul-Émile Forget	marchand	1902-1903
George Church	industriel	1903-1904
H.-W. Légaré	marchand	1904-1905
Paul-Émile Forget	marchand	1905-1908
Joseph Demers	journaliste	1908-1913
Paul-Émile Forget	marchand	1913-1919
James Mc. Gibbon	marchand	1919-1921
Paul-Émile Forget	marchand	1921-1925
John Vallée (père)	industriel	1925-1927
Paul-Émile Forget	marchand	1927-1933
Ubaldo Marinier	hôtelier	1933-1934
Henri Brassard	cultivateur	1934-1935
Paul-Émile Forget	marchand	1935-1937
Côme Bertrand	marchand	1937-1939
Paul-Émile Forget	marchand	1939-1945
J.-Avila Gratton	agent	1945-1946
Alfred Bélisle	marchand	1946-1949
Germain Drouin	entrepreneur des pompes funèbres	1949-1952
Charlemagne Duval	propriétaire moulin à scie	1952-1954
Germain Drouin	entrepreneur des pompes funèbres	1954-1959
Georges Labelle	contracteur-menuisier	1959-1963
Delphis Gingras	contremaître	1963-1966

Léonard Vézina	commerçant	1966-1967
Alcide Boivin	hôtelier	1967-1971
Robert Labelle	entrepreneur-électricien	1971-1972
Charles Bélisle	marchand	1972-1973

En examinant le tableau no 9, on remarque que la plupart des personnes qui ont occupé le poste de secrétaire-trésorier sont recrutées parmi les membres des professions libérales: des médecins, des notaires et des avocats. Il faut toutefois souligner la présence d'un cultivateur.

TABLEAU 9

Liste des secrétaires-trésoriers de la municipalité du village de Labelle de 1902 à 1973

Joseph-Aurèle Bigonnesse	médecin	1902-1907
J.-H.-N. Légaré	marchand	1907-1908
Rodolphe Robert	avocat	1908
Jules Ledoux	commissaire de la Cour Supérieure	1908-1923
Jean-Baptiste Cédilotte	cultivateur	1923-1924
Paul Saint-Jacques	notaire	1924-1926
Jean-Baptiste Cédilotte	cultivateur	1926-1930
Alfred Bélisle	marchand	1930-1946
Georges Godard	secrétaire	1946-1973

La question de l'aqueduc

Les débats des premières assemblées municipales portent sur la question controversée de l'aqueduc. En fait, le système d'adduction d'eau était devenu le principal problème des notables et, en particulier, du maire Paul-Émile Forget. À une assemblée municipale qui a eu lieu le 18 août 1902, le maire Forget se retire momentanément de son siège car il a des intérêts personnels sur la question de l'aqueduc. Damien Jérôme est appelé à présider l'assemblée en qualité de pro-maire. C'est alors que Forget demande au conseil qu'il y ait préférence à son égard pour la construction de l'aqueduc puisqu'il est déjà propriétaire du système d'aqueduc existant. Par la force des choses, le conseil accède aux désirs du promoteur Forget.

La construction de cet aqueduc se réalisa donc en 1902. Les habitants allaient puiser l'eau à la ferme de Charles Brassard, située sur le chemin de la Chapelle. Le conseil engage aussitôt une personne pour veiller au bon fonctionnement de l'aqueduc, pour faire les réparations et les installations nécessaires, pour surveiller le gel des tuyaux de bois en hiver, pour transporter l'eau au moyen d'une charrette tirée par un cheval à ceux qui en sont privés à la suite de bris de tuyaux.

En 1903, le conseil achète l'aqueduc qui est la propriété de P.-E. Forget pour la somme de sept cent cinquante dollars.

L'année suivante, le conseil décide de commander une étude à la Société Dupont, Leduc et Vincent sur le projet de construction d'un nouvel aqueduc en fer galvanisé. Le 1er août 1904, les électeurs se prononcent, par une mince majorité de 16 voix, en faveur du règlement no 11 concernant la construction de l'aqueduc. Le contrat est finalement accordé à M.A.N. Drouin de Montréal. Puis, le 24 octobre 1904, les citoyens sont de nouveau convoqués pour voter au sujet d'un emprunt de dix mille dollars pour la construc-

tion de l'aqueduc. Trois mois plus tard, le conseil rappelle encore une fois les citoyens pour accepter ou rejeter un projet d'emprunt de onze mille dollars à cinq pour cent d'intérêt. L'aqueduc devint une réalisation onéreuse pour la communauté. En 1920, on construit un nouvel aqueduc qui s'alimente à partir du lac Blanc. Enfin, en 1948, les tuyaux de bois sont remplacés par des tuyaux de fonte.

L'incendie de 1902

Le 30 août 1902, un grand incendie dévasta une partie du village, sur la rue principale, du côté ouest de la rivière. Plus de dix-sept domiciles ont été détruits par le feu ainsi que les maisons de commerce telles que les hôtels A. Dumoulin et N. Nantel, les magasins généraux de Larocque, de P.-E. Forget et de H.-W. Légaré, la boulangerie de Jacques Drouin, les maisons de Paul Marinier, de Félix Labelle, etc... Le conseil dirigé par P.-E. Forget envoie une requête aux gouvernements d'Ottawa et de Québec demandant de l'aide financière pour les sinistrés. Cette requête décrit la situation critique en ces termes:

“Attendu que le village de Labelle a été presque totalement détruit par un incendie.

Attendu que la paroisse a beaucoup à souffrir pour la ruine des principales maisons de commerce.

En conséquence le dit Conseil demande que le Gouvernement accorde une indemnité pour permettre que le village de Labelle se relève en portant secours aux incendiés.”¹

L'incendie du village est un dur coup porté contre cette municipalité qui a été érigée il y a à peine deux mois. Cette catastrophe entraîne l'endettement de la municipalité du village de Labelle qui emprunte \$3,000.00 à la Banque des Marchands du Canada à Saint-Jérôme. Cette dette atteindra \$20,000.00 en 1925.

Après le sinistre de 1902, le conseil municipal étudie sérieusement le problème des incendies pour assurer une sécurité aux villageois. En 1905, il est proposé par exemple qu'une entente soit ratifiée avec les propriétaires pour poser des valves en cas de feu. En 1945, Labelle dispose de quelques pompiers volontaires possédant comme seul équipement une jeep de l'armée. Ce n'est qu'en 1951 que le conseil décida d'édifier une station de pompes à incendie munie de tous les accessoires nécessaires, au coût de dix mille dollars. En 1964, le conseil fait un emprunt de \$23,000.00 pour l'achat d'une autopompe. En 1967, la caserne des pompiers est aménagée dans le nouvel hôtel de ville.

Le système routier

En 1904, le conseil municipal envisage le développement du système routier en fonction de l'industrie touristique. Dans ce sens, il appuie la requête d'un groupe de citoyens demandant au gouvernement provincial d'ouvrir une route conduisant du Lac Tremblant à Saint-Michel, en partant du village de Labelle. Vingt ans plus tard, le conseil s'intéresse à la construction de la route nationale qui relierait Montréal à Mont-Laurier.

Ce projet était pressant afin de remplacer le vieux chemin Chapleau qui traversait les cantons Marchand, Loranger et de Montigny jusqu'au canton Kiamika sur la rivière la Lièvre. La construction de la route 11 débuta en 1925 et on employa plus d'une centaine d'ouvriers de Labelle. Les ouvriers travaillaient dix heures par jour, six jours par semaine, au salaire quotidien de \$2.50. Un charretier avec ses deux chevaux recevait \$5.00 par jour, mais avec un seul cheval il gagnait \$3.50 par jour. En cas de pluie, le

travail était interrompu et les ouvriers n'étaient pas payés. Les ouvriers transportaient du gravier dans des voitures tirées par des chevaux. Ils s'approvisionnaient à la carrière de gravier chez Adonai Lauzon. En 1945, de nouveaux travaux de construction modifièrent quelque peu le tracé de la route 11 qui deviendra plus tard la route 117. Le surintendant général des travaux était M. Weston, sous la direction de l'entreprise Atlas Construction. Parmi les ouvriers de Labelle qui ont travaillé sur la route 11, nommons Fernand Vézi-na, Albert Cassidy, Fernand Larocque et Jean-Paul Telmosse. Ils travaillaient huit heures par jour, six jours par semaine, pour un salaire quotidien de \$4.00.

Le pont sur la Chute aux Iroquois

Au début du siècle, à cause de l'achalandage, des intempéries et de la descente des billots sur la rivière Rouge, on a dû effectuer de nombreuses réparations au pont couvert situé au-dessus de la Chute aux Iroquois. Ces travaux furent très coûteux et endettèrent la municipalité du village de Labelle. Néanmoins, le conseil avait intérêt à se préoccuper de l'entretien du pont qui était une voie de communication vitale pour la population et surtout pour les marchands.

Au printemps de 1904, on constate que les piliers du pont étaient endommagés par la descente des billots sur la rivière Rouge. Le conseil, sous l'impulsion du maire H.-W. Légaré, fit des réclamations auprès des compagnies forestières dont la William & Morrison, Georges Dansereau, John Forester, Riordon Paper Mill, Church & Sons et J.H. Perley pour la réparation du pont. Il exigeait une somme de \$600.00 à raison de \$100.00 par compagnie. Seules les entreprises Church & Sons et J.H. Perley ont accordé un dédommagement de \$75.00 chacune. Des procédures furent prises par le conseil à l'endroit des autres compagnies.

Les forces de l'ordre

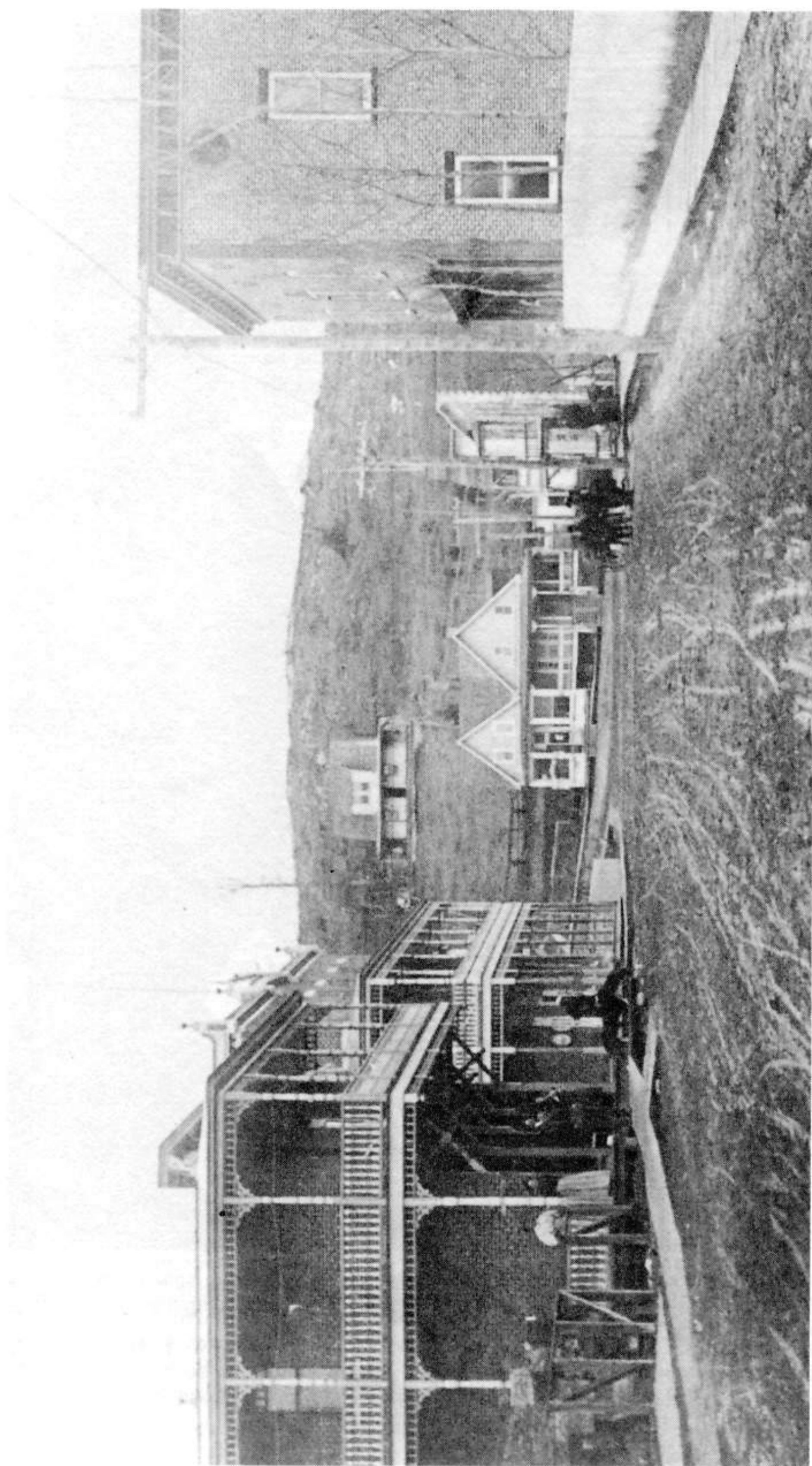
Le conseil était également préoccupé de maintenir l'ordre dans le village. Toutefois, nous ne possédons que quelques bribes d'informations concernant les forces de l'ordre de Labelle. Ainsi, en 1904, le conseil fait la nomination d'un gardien pour faire respecter le règlement qui interdit de trotter sur le pont. En 1925, Joseph Paradis est assermenté comme constable et est armé d'un revolver et d'une paire de menottes. L'année suivante, Moïse Ménard est engagé comme policier afin de surveiller la vitesse des automobiles dans le village et sur le pont et d'arrêter les conducteurs qui circulent en état d'ébriété. Il est à noter que le conseil lui donnait comme revenu la moitié des amendes payées pour chaque infraction commise par les contribuables. Cette police locale fut remplacée en 1951 par des représentants de la Sûreté du Québec, dont Fernand Laporte, Maurice Pominville, Yvan Léonard et Jean Monette. Le 5 mars 1963 marque l'ouverture du poste de la Sûreté du Québec à Labelle sous la direction du sergent Léo-Paul Cadieux. Le territoire du poste de Labelle couvre dix municipalités à partir de La Conception jusqu'à Ste-Véronique ainsi que les parcs Mont-Tremblant et Papineau-Labelle. Vingt-cinq policiers forment actuellement les effectifs du poste de Labelle.

Le chemin de fer

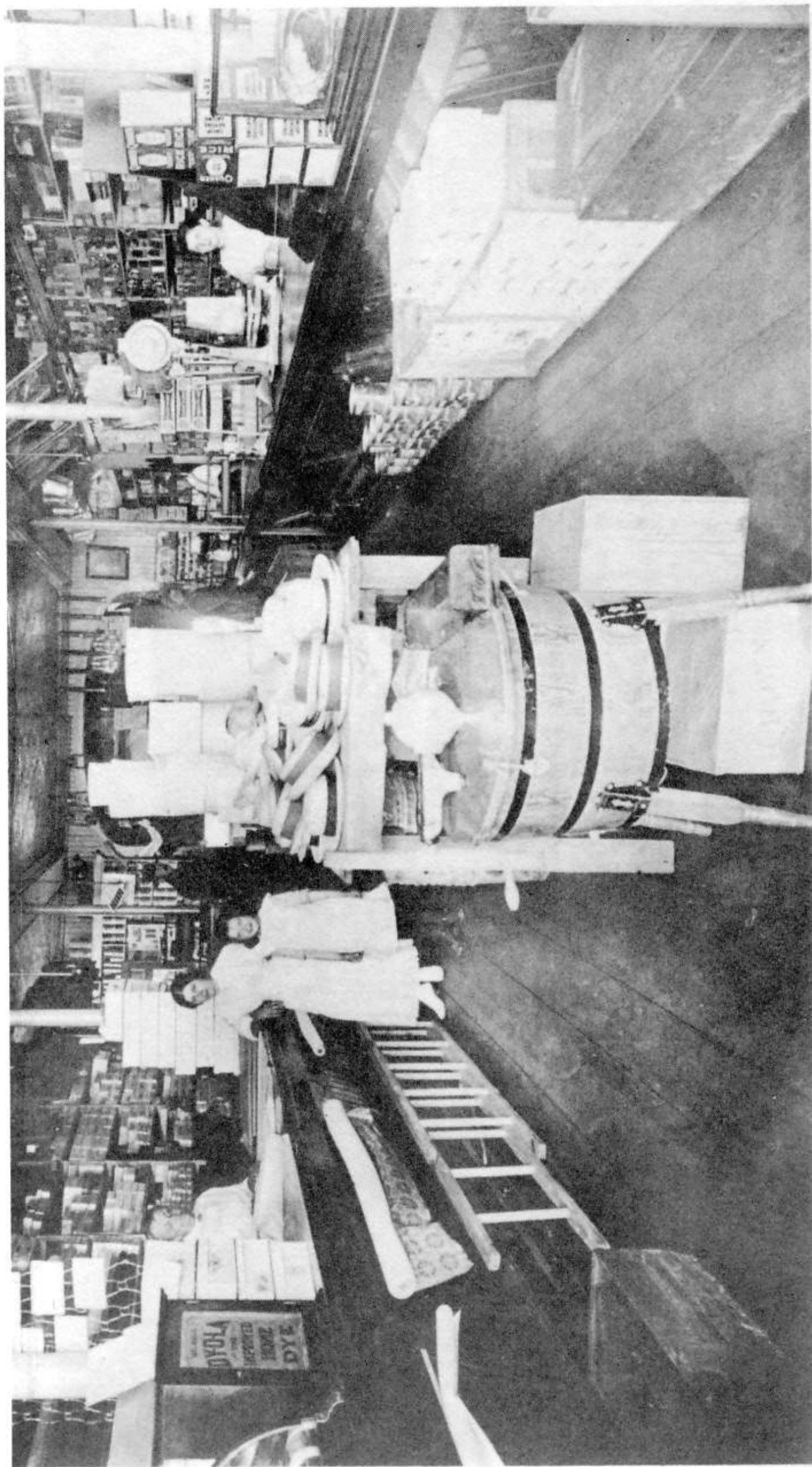
Le conseil municipal du village reconnaît le grand rôle joué par le chemin de fer pour l'économie de Labelle. Au début du XX^{ème} siècle, il s'intéresse au développement de ce moyen de transport et tout particulièrement à la modernisation du terminus au village. Dès 1906, le conseil demande à la C.P.R. (Canadian Pacific Railway) de construire une nouvelle station ferroviaire avec une salle d'attente plus grande et plus confortable. Mais il a fallu attendre jusqu'en 1924 avant que les villageois bénéficient de cette gare moderne.



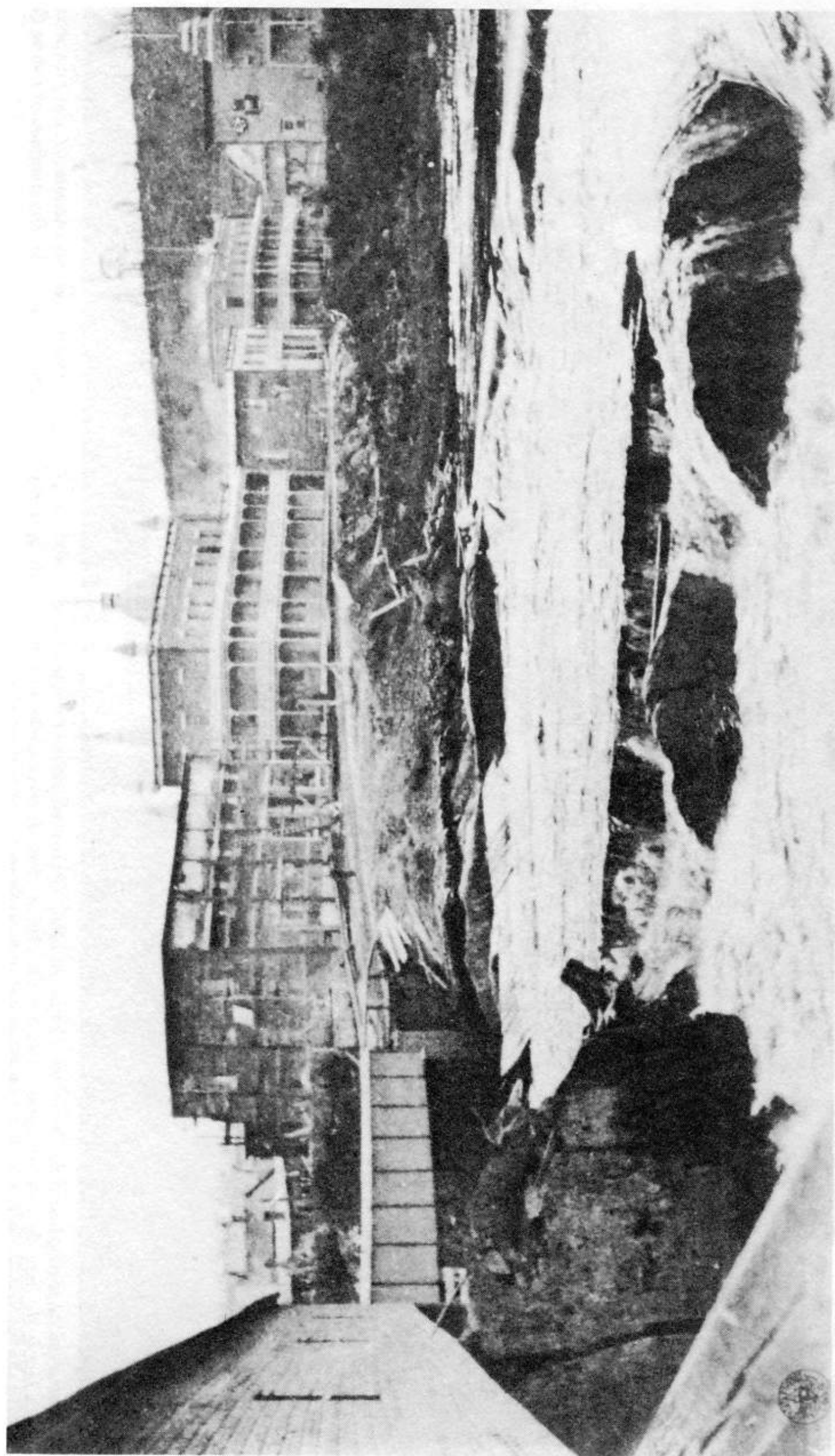
Cette photo, prise vers 1947, montre Paul-Émile Forget qui fut marchand, maire et président de la commission scolaire pendant plusieurs années. Il fut un des notables bourgeois les plus influents de Labelle.



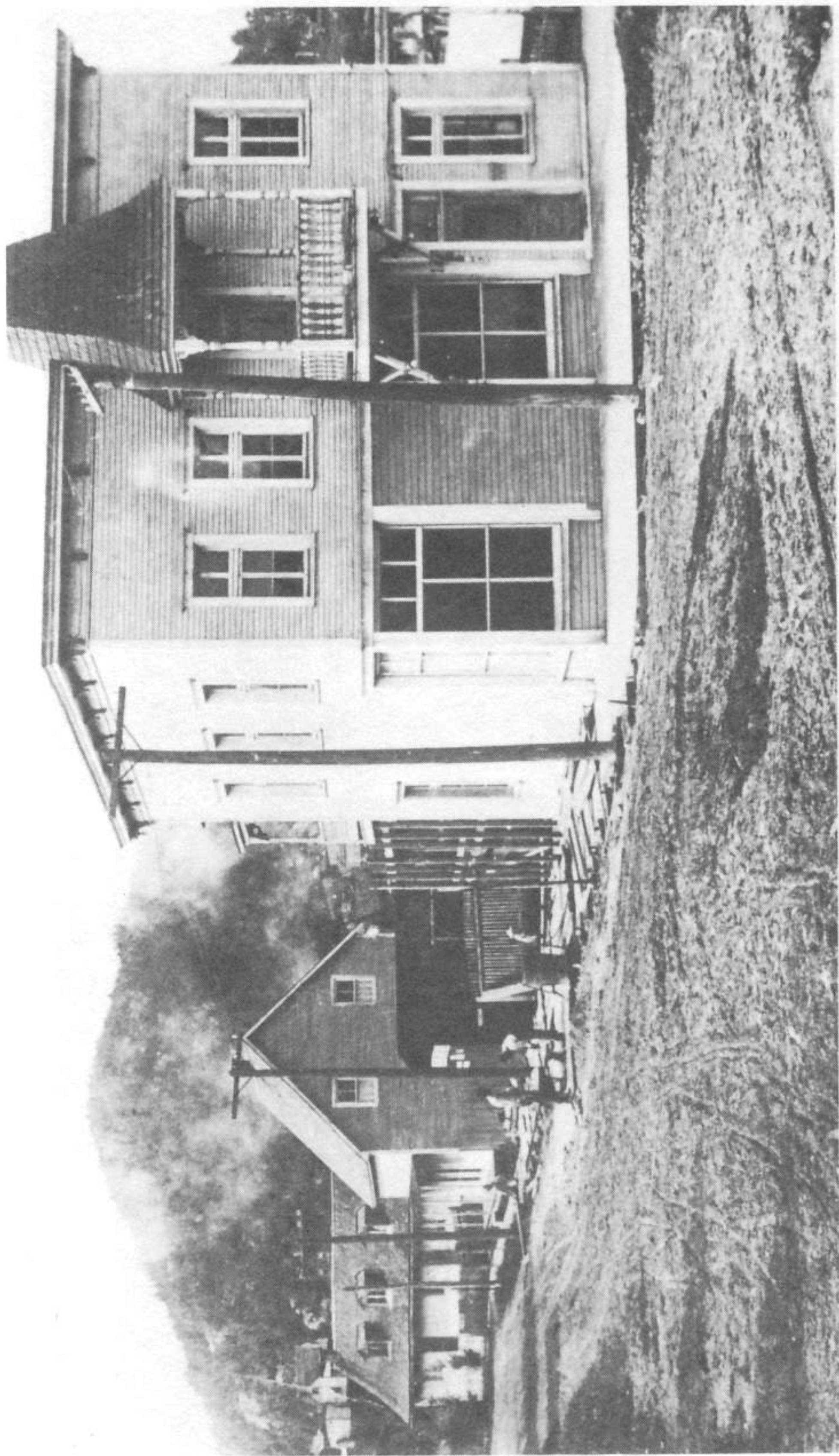
Rue commerciale de Labelle en 1908. Au centre de la photo, on voit la maison du docteur Joseph-Aurèle Bigonnesse, à gauche, l'hôtel du Nord appartenant à Napoléon Nantel, et à droite, le magasin général de Paul-Émile Forget.



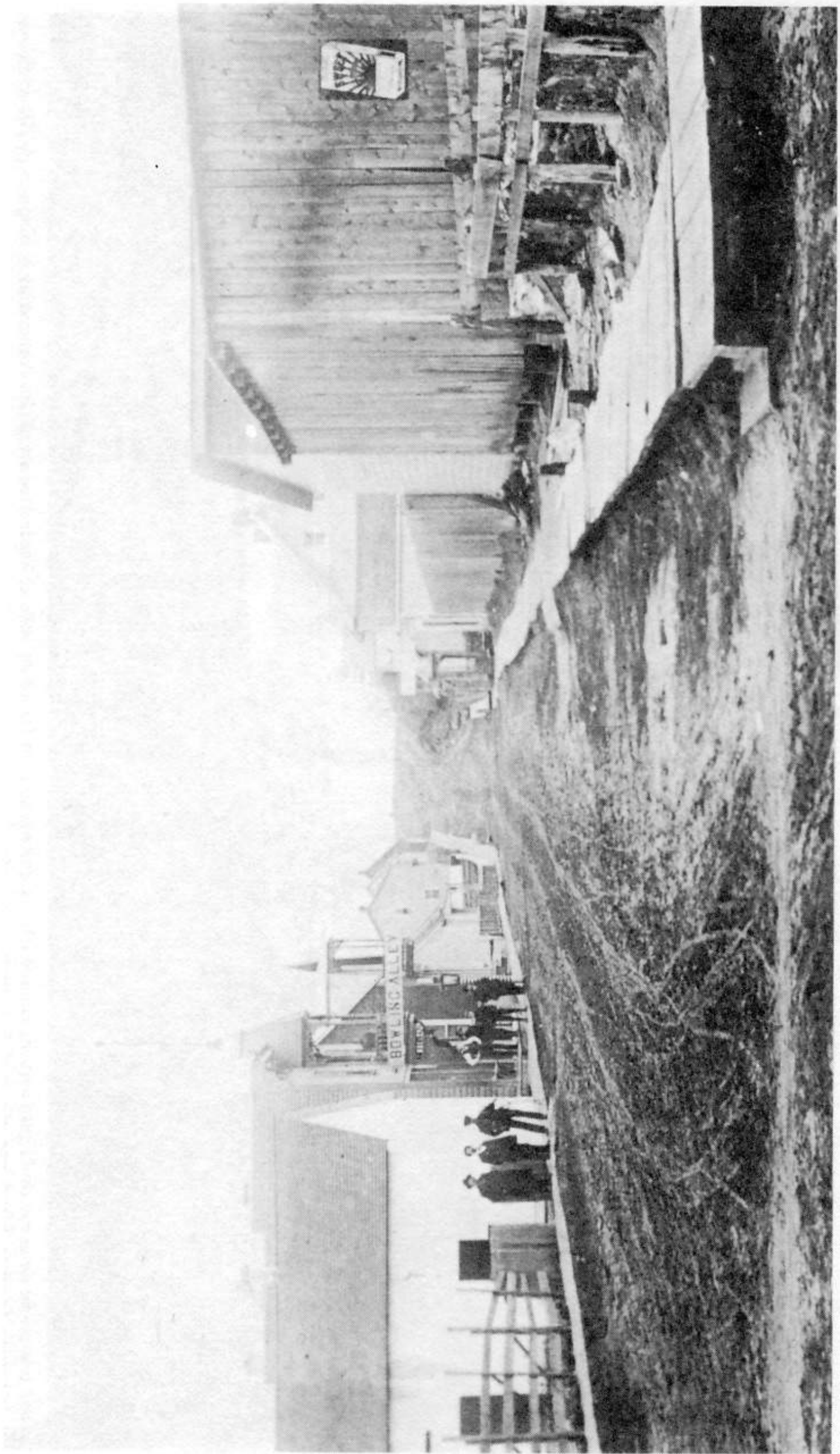
Intérieur du magasin général de Paul-Émile Forget en 1892. On vendait dans ce magasin une variété complète de marchandises: des chaussures, des provisions, de la farine, du foin, de la ferronnerie, de la peinture, de la vitre, de la vaisselle, des briques, de la chaux, des articles de fantaisie, des meubles et même des chevaux de course ou de trot ainsi que des voitures et des hamais.



Vue du pont couvert, des hôtels et des magasins de Labelle vers 1900. Ces immenses bâtisses, à deux étages, sont ornées de très belles galeries et de petites tours.



On voit une partie de la rue de l'Église vers les années 1910. Cette maison, en forme de boîte et lambrissée en déclin, comprenait le magasin de Alfred Béglise puis le bureau de poste. Elle devint, plus tard, la quincaillerie Gauthier.



Vue de l'une des rues les plus pittoresques de Labelle au début du XXe siècle. On ne peut s'empêcher de noter le chemin de terre, le trottoir de bois, le Bowling Alley et la suite de maisons de bois.



Vue du village de Labelle au début du XXe siècle. On remarque la voie de triage du chemin de fer ainsi que la stature imposante de l'église et du couvent.



Maison en forme de boîte, à deux étages, dont les murs sont recouverts de déclin. Remarquez la structure esthétique de la galerie. Il s'agit du magasin Baudart en 1923.

Le téléphone

En 1905, le conseil accorde à Eugène Danis, de L'Annonciation, le droit d'installer des poteaux de téléphone dans le village. Le "Système de Téléphone Danis" s'étendait de L'Annonciation à La Macaza, L'Ascension, Val-Barette, Hébert et Nominique. Son expansion fut rapide car dès le 5 février 1906 le conseil fit une demande à la compagnie Danis afin de relier Labelle à Montréal.

Le 19 octobre 1908, la compagnie de Téléphone Bell du Canada prolongea ses lignes interurbaines de Saint-Jovite à Labelle. Dans la même année, la compagnie Bell aménagea son premier bureau central à Labelle et nomma Mary Wise au poste de gérant local.² En examinant l'annuaire de Québec en 1908, on se rend compte que les premiers abonnés de Labelle furent des notables:

Béchart & Guérin, hôtel
Bigonnesse, Dr J.-A., médecin
Canadian Pacific Ry, station
Church, G.-H., résidence
Church & Fee, Office Western Mill
Dumoulin, A., hôtel
Forget, P.-E., magasin général
Gauthier, A & Co, magasin général
Marinier, Nap., harnais, voitures, etc.
Mc Gibbon, Jos., général store
Mayer, L., boucher
Nantel, N., hôtel
Robert, Rodolphe, avocat
Riordon Paper Mills, Ltd, office

Le 4 avril 1940, la compagnie Bell acheta le réseau téléphonique du "Système de Téléphone Danis". L'année suivante, la compagnie Bell le revendit à la compagnie Labelle Téléphone qui desservit le comté de Labelle jusqu'en 1950. À partir de cette date, la compagnie Bell fournit le service téléphonique.

L'énergie électrique

Trois ans après l'érection civile du village, le conseil s'intéresse à l'éclairage électrique. Le 15 mai 1905, le conseil permet à François Souillard de poser des poteaux dans les rues pour y installer l'éclairage électrique. Pour obtenir cette permission, F. Souillard devait verser une somme de cent cinquante dollars au secrétaire-trésorier pour défrayer les coûts du règlement voté par le conseil à ce sujet. En retour, il obtenait un privilège d'exploitation pour une durée de 20 ans et s'engageait à éclairer le village au prix de \$5.00 par lampe. À cette époque, le village possédait un minimum de 20 lampes de 2 chandeliers.

Au terme de ce mandat, le conseil demande au ministère des Services publics le droit d'exploiter le pouvoir d'eau de la Chute aux Iroquois. Au début de l'année 1926, le conseil entre en négociation avec des compagnies et des particuliers qui sont intéressés à exploiter le pouvoir hydraulique de la Chute aux Iroquois. Il y eut, par exemple, la Compagnie Hydro Électrique Laurentienne, la International Power Company, R.L. Ville-neuve de Labelle, J.A. Fournier de Québec, etc...

Le 5 novembre 1928, la Gatineau Light Power Company s'empare des droits d'ex-

exploitation des chutes. Depuis cette date, les chutes sont inexploitées. Et à partir de 1929, la Gatineau Light Power Company installe des lignes électriques dans les principaux villages. Le 8 septembre 1945, des habitants se regroupent pour créer la "Coopérative d'électricité de Labelle". Cette coopérative, dont le président est François Nantel, cultivateur, et le secrétaire-trésorier Georges Godard, a pour but de favoriser l'électrification rurale. Elle construit des lignes électriques à tous les endroits et tous les rangs reculés que la Gatineau Light Power Company refuse de desservir parce que ce n'est pas rentable. Finalement, en 1964, la Coopérative d'électricité des Laurentides est intégrée dans le réseau d'Hydro-Québec.

L'hygiène, l'esthétique et les moeurs

Dans l'administration municipale du village, l'hygiène, l'esthétique et les moeurs occupent une place importante, et cela est assez particulier à l'action des notables qui vise à façonner le village pour en faire un lieu salubre et agréable.

En 1903, Paul-Émile Forget, marchand, Hornidas-William Légaré, marchand, George Church, industriel, Damien Jérôme, forgeron, François Provost, ouvrier, Louis Brunelle et Ovila Daoust forment un comité d'hygiène. En 1918, le bureau d'hygiène est composé de James Mc Gibbon, marchand, Martin Cassidy, et A. Dufresne, médecin. En 1930, il comprend Hilaire Bélisle, A. Dufresne, médecin, et Paul-Émile Forget, marchand.

Le bureau d'hygiène était chargé de surveiller l'application de certains règlements gouvernementaux ordonnant par exemple la vaccination obligatoire, de fournir les secours nécessaires pour enrayer des maladies comme la grippe espagnole, la grattelle, etc.

Dans les débats des assemblées municipales, il existe un fait cocasse au sujet d'une histoire de pipe. En fait, le 2 février 1925, un règlement est proposé pour interdire l'usage de la pipe durant les séances du conseil. Cette réglementation suscita le démantèlement du conseil par la démission du maire Paul-Émile Forget.

Le conseil porte également une grande attention à donner un aspect urbain au village par la construction de trottoirs en 1905. En 1925, il s'adresse au député Pierre Lortie pour obtenir un octroi dans le but de planter des arbres pour donner un cachet esthétique au village.

Les moeurs du temps étaient surveillées par le conseil et les exigences du curé. Le 18 juillet 1924, le conseil envoie une requête priant le premier ministre du Québec et le procureur général de prendre des mesures pour protéger la famille et la société en appliquant les lois concernant l'observance catholique qui bannit le travail le dimanche. En 1931, le conseil attribue au maire P.-E. Forget le pouvoir de procéder à l'arrestation de toute personne qui circulerait dans les rues du village vêtue indécentement. Dans la même année, le conseil interdit les machines à sous et tout coupable est passible d'une peine d'emprisonnement. Dix ans plus tard, le conseil fait apposer dans les endroits publics des affiches "défense de blasphémer".³ Le 1er août 1960, il fait mettre d'autres affiches indiquant qu'un règlement municipal interdit de porter des costumes de bain, des shorts et tout costume indécent sur la rue et dans les places publiques.

Le commerce, les banques, les compagnies forestières et minières

Pour protéger les marchands, le conseil nomme en 1905 un officier (G. Girard) pour appliquer la loi qui interdit la vente de marchandises le dimanche. Le conseil a aussi le

contrôle, comme nous l'avons déjà dit précédemment, sur l'émission des permis de vente d'alcool. Il va jusqu'à s'immiscer dans l'administration de l'hôtellerie en contrôlant le prix de la vente de boisson. Ainsi, par exemple, en 1925, le conseil fixe le prix de la bouteille de bière à vingt-cinq cents.

La destinée économique du village a été, depuis son érection civile, un sujet de préoccupation pour les notables. Dès 1904, le conseil adopte des mesures dans le but d'encourager l'industrie. Il offre des exemptions de taxes et des bonus aux compagnies d'exploitation forestière et minière. Le 2 mai 1904, le conseil accorde un bonus de cent trente-cinq dollars à la compagnie de bois appartenant à George Church et James Church.

Durant la même année, le conseil exempte de taxes l'industriel John Vallée pour la construction d'un moulin à scie près de la gare du chemin de fer. En 1933, le conseil adopte des mesures inspirées du nationalisme économique. Il exige que la Canadian International Paper permette aux Canadiens-français d'occuper des postes de commande.

La Banque Provinciale du Canada tient une agence à Labelle de 1920 à 1926. En 1928, le conseil municipal fait des pressions pour établir une banque dans le village. Ce n'est qu'en 1950, que la Banque Provinciale ouvrira une succursale sous la gérance de Roland Séguin. Puis, le 20 mars 1960, c'est la fondation de la Caisse populaire de Labelle.

La crise économique

La crise économique de 1929 frappa durement le village de Labelle. Les fermetures massives de moulins à scie et de manufactures ont eu pour effet de créer un taux élevé de chômage et de plonger l'économie du village dans un état précaire. Des politiques sociales sont adoptées par les gouvernements provincial et fédéral pour contrer cette vague de chômage et de misère qui touche les classes populaires. Les Secours Directs fournissent aux familles indigentes les premières nécessités à leur survie. Il y a aussi la loi de l'aide aux chômeurs. Ce programme gouvernemental a pour objectif de subventionner 80% des travaux que les municipalités faisaient effectuer par les chômeurs. Cette mesure fut employée couramment dans le village de Labelle. Le 2 février 1931, des travaux de rénovation sont réalisés sur le bâtiment de la salle municipale. Les salaires payés aux travailleurs étaient de 20 cents de l'heure pour un homme seul; 30 cents l'heure pour un homme et un cheval; 40 cents l'heure pour un homme et deux chevaux; 25 cents l'heure pour le conducteur des travaux. En plus, le conseil crée un comité de régie formé de J.-A. Gratton, Delphis Dauphin et Alfred Bélisle. Ce comité était chargé de distribuer le travail aux chômeurs. Le 7 avril 1931, une seconde demande d'octroi visant à remédier au chômage est faite cette fois-ci pour l'amélioration des chemins dans le village.

La crise économique provoque une augmentation du nombre de mendiants. Pour contrôler cet état de pauvreté, le conseil avise les hôteliers de ne pas nourrir les mendiants aux frais du conseil, à moins d'une autorisation du maire ou du pro-maire. Une somme de cinquante cents est allouée à chaque mendiant pour le coucher et le repas.

La situation de crise aiguë entraîne le conseil à adopter des mesures réactionnaires à la veille de la Deuxième Guerre mondiale. En 1937, le conseil propose aux autorités gouvernementales de prendre les moyens nécessaires pour réprimer les mouvements communistes et anarchistes qui menacent notre société. Il en arrive même à sanctionner une politique raciste en s'opposant catégoriquement, en 1939, à toute immigration juive au Canada à cause du grand nombre de chômeurs qu'il y a déjà à supporter.

Enfin, lorsque la Seconde Guerre mondiale éclate, le conseil proteste contre la conscription et s'oppose contre toute participation à une guerre extra-territoriale.

L'hôtel de ville

Le 21 septembre 1965, le conseil du village adopte un règlement autorisant un emprunt de \$70,000.00 pour la construction d'un édifice municipal. Pour la réalisation de ce projet, il obtient un octroi de \$60,000.00 des gouvernements fédéral et provincial. Les plans furent préparés par l'architecte André Simon et par la firme Patrick Ryan de Mont-Laurier. Les coûts de construction s'élevèrent à \$80,000.00. Benoît Robidoux de L'Annonciation était le surintendant des travaux. Le nouvel hôtel de ville fut construit sur l'emplacement de l'ancienne salle paroissiale. Il rassemble, sous un même toit, la salle municipale, le secrétariat, le bureau du directeur des loisirs, le garage des pompiers, la grande salle de réception et le dépôt des archives. L'inauguration de l'hôtel de ville eut lieu le 18 septembre 1968. À cette occasion, un grand nombre de sommités étaient présentes dont Fernand Lafontaine, député provincial et ministre de la Voirie et des Travaux publics, Gaston Clermont, député fédéral, le curé Dupont et les maires des municipalités du comté de Labelle.

La municipalité de Labelle

Le 3 janvier 1973, les municipalités du canton Joly et du village de Labelle sont fusionnées pour former la "Municipalité de Labelle". Voici la liste des maires et des secrétaires-trésoriers de la nouvelle municipalité.

Maires:	Charles Bélisle, marchand	1973-1978
	Pierre Dumontier, agent d'assurance	1978-
Secrétaires-trésoriers:	François Amadei, notaire	1973-1977
	Claude Charbonneau, administrateur	1977-1979
	Gérald Gagnon, administrateur	1979-

CINQUIÈME PARTIE

LA VIE SCOLAIRE

PRÉSENTATION

Cette partie du livre n'a pas la prétention de fournir une analyse complète des multiples facettes de la vie scolaire. Elle s'attache plus modestement à certaines dimensions concrètes de l'histoire des commissions scolaires de La Nativité de 1883 à 1957, du village de Labelle de 1927 à 1957 et de Labelle de 1957 à 1972. En réalité, nous voulons traiter de l'action des notables et des curés dans l'organisation scolaire, des écoles de rang, des conditions de travail des institutrices et de l'inspection. Notre étude s'appuie sur deux sources manuscrites, d'une part, les *Cahiers des délibérations* des municipalités scolaires de La Nativité et du village de Labelle, et d'autre part, la *Correspondance du bureau du secrétariat de l'Instruction Publique du Québec*.

Il faut préciser au départ qu'une "commission" ou "municipalité scolaire" est un corps administratif où les commissaires d'école ont le contrôle financier et le pouvoir de décisions concernant l'engagement du personnel enseignant, la matière d'enseignement, les règlements, la construction et l'entretien des écoles. Ils doivent néanmoins rendre compte de leur administration au surintendant de l'Instruction publique.

CHAPITRE IX

LA MUNICIPALITÉ SCOLAIRE DE LA NATIVITÉ (1883-1957)

L'école: un lieu de prédilection pour le clergé et les notables

Il nous est apparu, à la suite de nos recherches, que la fondation de la municipalité scolaire de La Nativité en 1883 fut favorisée par l'alliance du clergé et des notables du village. Ces derniers y exercent le contrôle financier tandis que le curé y est reconnu comme l'autorité compétente en matière d'enseignement. Il faut dire qu'au XIX^{ème} siècle, l'influence cléricale est prédominante dans le champ de l'éducation.

Dès le début, le curé Jean Raynel se présente comme le chef de file pour la mise sur pied d'une municipalité scolaire dans sa paroisse de La Nativité. Le 30 juin 1882, il envoie une requête signée par soixante et un habitants au surintendant de l'Instruction publique Gédéon Ouimet, réclamant l'érection du canton Joly en municipalité scolaire distincte sous le nom de "La Nativité".¹ Cette requête est appuyée par le curé Labelle. Ce personnage influent s'allie avec les notables de la paroisse dont Ulysse Dyonnet, industriel, Ariste Bock, marchand, et Charles-Ernest Kapps, commerçant, pour recommander l'érection du canton Joly en municipalité scolaire. Plus encore, le curé Labelle détermine la composition des premiers commissaires d'école. Le 12 octobre 1882, Antoine Labelle écrit de Saint-Jérôme au surintendant de l'Instruction publique:

"Cher monsieur,

Il a été envoyé une pétition du canton Joly, comté d'Ottawa, pour ériger cette nouvelle localité en municipalité scolaire. Ce canton qui ne date que d'hier a déjà 400 âmes. Il a sa chapelle, son curé, ses moulins, ses marchands, ses hôtels et on y remarque des personnes distinguées par leur éducation telles que M. M. Dyonnet, C.E. Kapps, correspondant du Nord, A. Bock et même, dit-on, la plus belle femme du comté de Terrebonne et d'Ottawa n'en déplaît aux beautés du Québec.

Vous comprenez qu'on y estime au plus haut degré le bienfait de l'éducation qui doit marcher de front avec la culture.

Je ne doute pas que ce soit votre désir de seconder les vœux de si braves colons. Il faut prendre comme commissaires d'école les hommes les plus instruits de la localité. D'après l'avis des personnes influentes de l'endroit, voici les noms qui sont proposés en dernier lieu pour commissaires d'école et que je prierais le Département d'accepter comme étant les plus compétents et par la richesse et l'éducation.

M. Ulysse Dyonnet, président

M. Charles-Ernest Kapps,

M. Ariste Bock,

M. Jules Brassard,

Napoléon Nantel.

Le canton Joly est aussi connu sous le nom canonique de La Nativité. Ce

canton va être érigé en municipalité le 1er janvier prochain. On désire beaucoup que l'école commence le 1er novembre prochain.
 Tout à vous.
 A. Labelle".²

En novembre 1882, le surintendant de l'Instruction publique répond au curé Labelle qu'il faut d'abord attendre l'érection du canton Joly en municipalité civile afin d'assigner les mêmes limites territoriales à la municipalité scolaire de La Nativité.

A cette époque, le territoire de la municipalité civile du canton Joly et de la municipalité scolaire de La Nativité correspondait au cadre paroissial. Après la création de la municipalité civile du canton Joly, le surintendant de l'Instruction publique écrit au secrétaire de la province de Québec, dans une lettre envoyée le 2 mars 1883:

"Le missionnaire de ce canton; le Révérend M. Labelle et plusieurs intéressés de l'endroit insistent sur cette érection et sur la nomination des commissaires mentionnés".³

Suite aux pressions de toutes sortes, le lieutenant-gouverneur décide d'ériger la municipalité scolaire de La Nativité le 15 mars 1883. Les premiers membres du conseil scolaire furent nommés par le surintendant de l'Instruction publique sous la recommandation du curé Labelle. Il s'agissait du cultivateur Napoléon Nantel, président; du médecin Alfred Lesage, secrétaire-trésorier; de l'industriel Zothique Therrien et des cultivateurs Jules Brassard, Damase Labelle et Pierre Paquet, commissaires. Lorsque l'on porte attention à la liste des présidents de la municipalité scolaire de La Nativité, nous remarquons la prépondérance des marchands (voir tableau 10).

TABLEAU 10

Liste des présidents de la municipalité scolaire de La Nativité (1883-1957)

Napoléon Nantel	cultivateur	1883
Zothique Therrien	industriel	1883-1884
Damien Jérôme	forgeron	1884-1885
Damase Labelle	cultivateur	1885-1887
Ariste Bock	marchand	1887-1890
Adolphe Provost	marchand	1890-1892
Etienne Miljour	cultivateur	1892-1894
Adolphe Provost	marchand	1894-1895
Paul-Emile Forget	marchand	1895-1920
Jean-Baptiste Cédilotte	cultivateur	1920-1923
Paul-Emile Forget	marchand	1923-1927
Julien Brassard	cultivateur	1927-1928
Télesphore Pharand	travailleur/moulin à scie Bergeron	1928-1932
Julien Brassard	cultivateur	1932-1937
Josaphat Lauzon	cultivateur	1937-1942
Hilaire Labelle	cultivateur	1942-1943
Joseph Paradis	cultivateur	1943-1952
Gaston Beaudart	voirie	1952-1953
Maurice Labonté	cultivateur	1953-1956
Damien Davies	cultivateur	1956-1957

De 1883 à 1927, les marchands contrôlent pendant quinze ans l'administration de la municipalité scolaire. À partir de 1927, date de l'érection du village en municipalité scolaire distincte, le groupe des cultivateurs domine nettement la municipalité scolaire de La Nativité. Si on examine maintenant la liste des secrétaires-trésoriers, nous remarquons la présence prédominante des membres des professions libérales (voir tableau 11).

TABEAU 11

Liste des secrétaires-trésoriers de la municipalité scolaire de La Nativité (1883-1957)

Alfred Lesage	médecin	1883-1884
Ariste Bock	marchand	1884-1886
Ernest Laurin		1886-1887
Georges Hyde		1887-
Damase Brassard		1887-1888
Damien Le Guerrier	notaire	1888-
Honoré Giroux		1888-1890
Joseph-Aurèle Bigonesse	médecin	1890-1903
Omer Laperle		1903-1904
Joseph-Aurèle Bigonesse	médecin	1904-1907
Jules Ledoux	commissaire de la Cour Supérieure	1907-1923
Jean-Baptiste Cédilotte	cultivateur	1923-1926
Jules Ledoux	commissaire de la Cour Supérieure	1926-1927
Jean-Baptiste Cédilotte	cultivateur	1927-1931
Alfred Bélisle	marchand	1931-1934
Georges Godard	secrétaire	1934-1957

L'école du village

La première assemblée du conseil scolaire, qui eut lieu le 11 avril 1883, porta sur le projet de la construction d'une école au village. Déjà, à cette séance, un groupe d'habitants fait valoir son opposition à l'établissement d'une taxe scolaire. L'école étant la chose du curé Raynel, ce dernier écrit au surintendant de l'Instruction publique pour lui demander de dicter sa conduite. Le surintendant répond au curé de La Nativité, dans une lettre datée du 30 avril 1883:

"Les propriétaires et occupants dans toute votre municipalité sont obligés de payer la taxe scolaire et qu'une portion d'entre eux ne peut se former en groupe ou en section pour éviter de payer la taxe. Les Commissaires doivent imposer et lever les cotisations scolaires dans toute la municipalité."⁴

Pour faire suite au projet de la construction d'une école, le conseil scolaire demande un terrain à Mgr Duhamel, évêque d'Ottawa. Celui-ci autorise le curé Raynel à donner un terrain pour l'école. Ce terrain appartenait à la fabrique et était situé entre les lots 25 et 26 du rang B. Le 11 août 1883, le conseil scolaire décide de commencer les travaux afin que l'école soit terminée pour la fin d'octobre. Dans le cadre des municipalités pauvres, le conseil scolaire demande une aide financière au surintendant de l'Instruction publique pour la construction de l'école. Celle-ci fut confiée au marchand Ariste Bock, au coût de \$425.00.

En attendant la fin des travaux, la maison de la succession Campeau fut mise à la disposition des commissaires pour l'ouverture des classes en septembre jusqu'à la fin d'octobre. La construction de l'école fut terminée au début de novembre 1883. Cette maison d'école à combles français comprenait deux étages. Le premier étage contenait la classe et le logement de l'institutrice, et le deuxième servait de salle municipale. Elle avait 25 par 30 pieds de dimensions, comprenant un poêle, un tableau noir, deux tables avec bancs, quatre bancs séparés et aussi des lieux d'aisance. En 1884, le conseil scolaire emprunte \$200.00 pour payer la balance de la construction de l'école.

Le 7 août 1886, le curé Louis Leblanc fait parvenir une requête signée par vingt-sept habitants décrivant au surintendant de l'Instruction publique la situation précaire de la municipalité scolaire.

“La municipalité du Canton Joly étant trop pauvre pour subvenir à toutes les dépenses de la paroisse et ne pouvant faire face aux dépenses de la municipalité scolaire du dit canton tant pour l'appointement de l'institutrice, que pour faire finir et entretenir la maison d'école. En conséquence nous vous prions de vouloir bien nous venir en aide tant pour l'appointement de l'institutrice que pour l'entretien de la dite maison d'école du Canton Joly.”⁵

Le 11 septembre 1886, Ernest Lorin, secrétaire-trésorier du conseil scolaire, demande au surintendant de l'Instruction publique l'autorisation d'emprunter \$140.00 pour défrayer les coûts de la réparation de l'école. Deux mois plus tard, le conseil scolaire autorise le secrétaire-trésorier “à emprunter une somme de cent quarante piastres à qui que ce soit et à quelque taux que ce soit. La municipalité n'ayant pu trouver cette somme.”⁶ L'année suivante, E. Lorin réitère une autre demande d'emprunt pour une somme de \$300.00 à la Banque du Peuple à Saint-Jérôme afin de payer l'institutrice et les frais du procès intenté par l'entrepreneur Chaboillez, dit Lépine, contre le conseil scolaire qui n'a pas respecté son contrat en retardant le paiement de \$140.00 pour les réparations de l'école. Quatre ans après son érection, la municipalité scolaire de La Nativité est déjà très endettée. Le 22 avril 1887, le maire Ariste Bock réclame l'intervention du surintendant de l'Instruction publique:

“Je prends la liberté au nom des contribuables de vous informer qu'ils sont dans une bien triste position par la conduite et la décision des Commissaires d'école de la municipalité scolaire. Si des moyens ne sont pris au plutôt nous serons dans la stricte nécessité à ne pouvoir soutenir notre école. La municipalité est bien pauvre et ils ont entrepris un procès bien couteux et bien dangereux.

Après des avis sages que nous leur avons donné, ils persistent à continuer le procès qui d'après nous les commissaires sont dans le tort. Ce procès dépend d'une entreprise et répartition faite à la maison d'école et n'ayant pas payer l'entrepreneur à temps par leur négligence ce dernier aurait intenté une action en décembre dernier. Ils reconnaissent lui devoir et ils continuent le procès.

Je crois dans l'intérêt du public et de l'Education que la visite de l'Inspecteur est requise, et cela au plutôt car il est très difficile de vous donner tous les explications utiles vu que leurs procédés et décisions couchés dans leur livre de délibérations sont presque incompréhensibles, et étaient très éloigné des hommes de professions pour pouvoir se renseigner nous avons cru prendre le moyen le plus sage en vous écrivant. Si ce que je vous écris est de votre ressort nous vous demandons votre appui immédiatement.”⁷

La situation devient de plus en plus critique. La dette de la municipalité scolaire augmente sans cesse et plusieurs habitants refusent de payer leurs taxes scolaires. En 1890, les commissaires d'école se plaignent au surintendant de l'Instruction publique que les secrétaires-trésoriers sont responsables des problèmes financiers.

En 1892, le conseil scolaire est dépassé par les événements et décrète la fermeture de l'école. Aussitôt le curé Cyrille Deslauriers écrit au surintendant de l'Instruction publique pour protester contre la décision des commissaires d'école. Il écrit:

“Cette paroisse compte au-delà de 65 familles, et une seule école existe dans le village. A mon point de vue, la paroisse quoique pauvre, en y mettant un peu de bonne volonté peut engager une institutrice. Je suis aussi d'opinion que la majorité des cultivateurs est en faveur de l'école.”⁸

L'endettement de la municipalité scolaire va en s'accroissant. En ce sens que le conseil scolaire emprunte chaque année des montants de plus en plus considérables, à des taux d'intérêt élevés de 6 à 7% pour éteindre une dette qui, au contraire, ne cesse de gonfler. C'est un cercle vicieux. Le tableau 12 montre d'ailleurs la progression de l'endettement.

TABLEAU 12

Emprunts de la municipalité scolaire de La Nativité (1886-1929)

Année	Montant emprunté	Taux d'intérêt	Bailleur de fonds
1886	140.00		Banque du Peuple
1887	300.00	7%	
1888	350.00		
1890	400.00		Crédit foncier franco-canadien
1891	200.00		Mme Veuve Antoine Desloges
1894	700.00	6%	
1897	1 000.00	6%	M. le baron Joseph d'Halwyn
1902	2 000.00	5%	Crédit foncier canadien
1904	5 000.00	5%	Crédit foncier canadien
1907	1 000.00	6%	Crédit foncier canadien
	(renouvellement)		
1908	586.80	6%	Thomas Labonté
	1 000.00	6%	Crédit foncier canadien
	(renouvellement)		
1909	5 000.00	5½%	Crédit foncier canadien
	(renouvellement)		
1910	6 000.00		
1913	500.00	6%	Louis Jubinville
	250.00	6%	André Brassard
	250.00	6%	Henri Brassard
1929	1 400.00		Conseil municipal du canton Joly

Source: ACSL. Cahiers des délibérations de la municipalité scolaire de La Nativité. Archives officielles du Québec. Correspondance du bureau du secrétaire de l'Instruction publique.

Les taxes scolaires et les subventions gouvernementales ne suffisent pas à renflouer la municipalité scolaire de La Nativité. Le président et le secrétaire-trésorier sollicitent inlassablement, depuis 1883, des subventions du gouvernement dans le cadre des octrois accordés aux écoles pauvres. Ainsi, par exemple, en 1893, Etienne Miljours, président, et Joseph-Aurèle Bigonnesse, secrétaire-trésorier, écrivent au surintendant de l'Instruction publique:

“La municipalité scolaire de “La Nativité” ne se trouve pas dans un état bien prospère, elle a des dettes, et les contribuables sont bien pauvres alors les commissaires s’adressent à vous pour obtenir du gouvernement la subvention accordée aux écoles pauvres et nous cesserons de prier.”⁹

Les rapports des inspecteurs d'école constituent une source de documentation importante qui nous a permis de mieux saisir le contexte de la vie scolaire. Le rôle des inspecteurs était de visiter les écoles, d'examiner les registres des commissions scolaires, les comptes des secrétaires-trésoriers et de veiller à ce que la loi, les règlements scolaires et les programmes officiels fussent suivis et observés. Il consistait aussi à renseigner le surintendant et les divers services du département sur les activités et les besoins des commissions scolaires et du personnel enseignant. Compte-tenu du rôle important joué par les inspecteurs, nous dressons ci-dessous la liste de ces derniers:

La Nativité:	J.O. Thibault	1895
	J.A. Cléroux	1901, 1904, 1908, 1910-1914
	Rodolphe Maltais	1919
	J.E. Desgagné	1920-1933
	Arsène Brillon	1934-1936
	Rosaire Fillion	1937-1938
	Henri Jobin	1939
	Fortunat Royer	1940, 1942-1943
	E. Lapierre	1941
	Robert Prémont	1944-1948
	Fernand Rocher	1949-1951
	P. Gosselin	1952-1957
Village:	J. Lefrançois	1929-1930
	J. Bédard	1930-1931
	C. Brillon	1932-1937
	Rosaire Fillion	1937-1938
	Henri Jobin	1939-1940
	Fortunat Royer	1941-1943
	Robert Prémont	1943-1947
	Fernand Rochon	1948-1951
	Pierre Gosselin	1952-1961
	Léopold Carrière	1957
	Lucien Labossière	(inspecteur régional) 1961-1964
Réal Moreau	1964	
Lac Labelle:	Pierre Gosselin	1951-1960
	Lucien Labossière	1961-1962

L'inspecteur d'école note en 1889 que 48 élèves fréquentent l'école de la Chute aux Iroquois. En 1895, l'inspecteur J.-O. Thibault visite l'école du village en compagnie des curés Charles Proulx de Labelle, du curé Louis Marie de Nomingue et de Paul-Émile Forget, président de la municipalité scolaire de Labelle. Il relève la présence de 51 élèves sur 69 élèves inscrits. Il ajoute:

“Il faudrait dans votre école: un mobilier, un tableau noir, une horloge, un vignol, une clochette, un registre pour les visiteurs d'écoles, des cabinets d'aisance. J'espère que vous ferez tout en votre pouvoir pour donner ces choses. Pour avoir une part de l'octroi des écoles pauvres il vous faut absolument mettre dans votre école tout ce qu'exigent les règlements scolaires.”¹⁰

En 1902, l'inspecteur J.A. Cléroux réprimande sévèrement le conseil scolaire sur l'état lamentable de l'école du village.

“J'ai visité l'école de cette municipalité. Elle est en très mauvais état et si petite que nous ne pouvons tolérer davantage qu'elle serve de classe sans qu'elle soit réparée et agrandie. Elle ne donne actuellement que 54 pieds cubes d'air par enfant lorsqu'il en est exigé 150 par les règlements. Ainsi, je recommande à Messieurs les Commissaires sont priés de se mettre à l'oeuvre immédiatement afin que la maison soit prête pour l'ouverture des classes en septembre. Ils devront construire une annexe d'au moins 36 pieds par 25; quant à la hauteur des planchers, elle pourrait être de 10 pieds afin qu'elle soit de même hauteur que la partie déjà construite. L'approbation de M. le surintendant est requise.

Messieurs les Commissaires doivent voir au mobilier qui est en mauvais état et insuffisant. Tous les élèves doivent être pourvus de pupitres. Ils doivent voir à ce que l'enseignement primaire soit reçu régulièrement et relié à la fin de chaque année. Je recommande fortement l'introduction du premier livre. L'institutrice se plaint qu'elle n'est pas payée régulièrement.”¹¹

À la suite de ce rapport, le conseil scolaire, dirigé par P.-E. Forget, décide d'agrandir l'école en constituant une rallonge de 40 par 25 pieds, en ayant 10 pieds de hauteur.

Les écoles de rang

Les colons qui s'établissent dans les différents rangs de la paroisse de La Nativité, à la fin du XIX^{ème} siècle et au début XX^{ème} siècle, exigent des écoles.

À partir de 1896, des habitants réclament l'ouverture de nouvelles écoles dans la paroisse car l'école du village est trop éloignée et plusieurs enfants sont privés d'instruction. En 1900, Jules Brassard, commissaire d'école, se plaint auprès du surintendant de l'Instruction publique que le conseil scolaire tarde à créer de nouveaux arrondissements pour établir des écoles de rang. À la suite de ces requêtes, le surintendant de l'Instruction publique contraint les commissaires d'école de la municipalité scolaire de La Nativité de respecter la loi en divisant la paroisse en arrondissements d'écoles désignés par numéros qui représentent des concentrations démographiques dans les principaux rangs. Ainsi, l'école du village fait partie de l'arrondissement no 1. En 1902, le conseil scolaire approuve la construction de deux écoles de rang dans les arrondissements nos 2 et 3. L'école de l'arrondissement no 2 est construite dans la ligne des lots 33 et 34 du rang H. C'est une maison en pignons ayant une dimension de 20 par 20 pieds. Elle est bâtie “en deux rangs de planches avec colombages, finie en bois embouffeté à l'intérieur et à l'extérieur avec du papier à deux plis en dehors. La couverture en papier à

trois plis avec goudron et sable et ciment de Portland.”¹² Le contrat de construction a été accordé à Israël Bélanger pour un montant de \$300.00. Le conseil scolaire obtient l’autorisation du lieutenant-gouverneur d’emprunter mille dollars pour la construction de ces deux écoles rurales.

En 1904, l’inspecteur d’école J.A. Cléroux mentionne dans son rapport: “La municipalité s’impose tant de sacrifices que je n’oserais trop demander: le mobilier des écoles nos 2 et 3 sera encore toléré cette année afin de permettre à la municipalité de rétablir l’état de ses finances. Cependant Mrs Les Commissaires voudront bien procurer à ces deux écoles des cartes géographiques: 1 mappemonde, 1 carte de la Puissance et une de la Province de Québec”.¹³

En 1905, le conseil scolaire décide d’établir une école sur le lot no 10 du rang H dans l’arrondissement no 4. Dans la même année, une délégation des habitants du rang B formée de France David, H. David, Fred. David, G. Paquette, Hector Valiquette et M. Saint-Pierre, rencontre le conseil scolaire pour revendiquer la création d’une école dans l’arrondissement no 5. Cette école de rang sera définitivement construite en 1912 par John Vallée, au coût de \$650.00. Vingt-quatre élèves allaient à cette école.¹⁴

Plus tard, le 17 août 1927, le conseil scolaire décide de construire une autre école de rang dans l’arrondissement no 6 au lac Labelle.

Le contrat de construction fut octroyé à Paul-Émile Forget, au montant de \$1,200.00. L’emplacement de cette école est contesté par un colon, Évariste Saint-Jean du lac Bélanger, qui se plaint de la distance qu’auront à parcourir ses enfants pour fréquenter l’école. Il illustre de façon éminente le problème des familles de colons qui sont isolées dans les rangs et éloignées des écoles. Évariste Saint-Jean présente ses doléances au surintendant de l’Instruction publique, Cyrille Delage, dans une lettre datée du 18 octobre 1931:

“Monsieur le Surrentedan des écolle

Monsieur

je vien vous demandé de bien vouloir nous aidé à propos des écolle je sui un peuvre cultivateur qui demande de lécolle é on me lesse toujours.

ges 5 enfants dage décolle la plus vieille à 12 ans et les autre se suive et il on jamais u une heure décolle je suis à 3 mil ¼ de lécolle et c’est en plain bois et il reste pas personne sur le chemain les enfants ne peuve pas marché sela ses tro louin et tro dengereux: Sa fait 2 ans que je demande de l’écolle et on man donne jamai. Cette ané jes aufaire le logement de l’écolle et le chauffage gratis pour me donné une intitutris et rien bouge je vous envoi la copi de la lettre que ges envoyer au comissair d’écolle et je sui pas plus avancé vayer donc voir à donné justis s.v.p.

je demeur un peuvre cultivateur

une réponse s.v.p. pour le pre novembre car lasamble a voir lieu le premier

Évariste St-Jean fils

Labelle

Conté Labelle”¹⁵

En 1934, le département de l’Instruction publique donne un octroi de \$100.00 au conseil scolaire pour l’ouverture d’une école au lac Bélanger. Cette école a été aménagée dans la maison de Pierre Clôt. É. Saint-Jean et O.L. Steidell fournissent gratuitement le bois de chauffage pour l’école. Le conseil scolaire engage Geneviève Morin pour un salaire annuel de \$150.00.

En 1936, un règlement intervient entre d'une part, le Gouvernement et d'autre part, É. Saint-Jean et O. Steidell, accordant à ces derniers un montant de \$100.00 chacun pour le transport des enfants à l'école no 6.

La construction et l'entretien des écoles de rang représentent pour la municipalité scolaire de La Nativité une constante préoccupation financière. Par exemple, le 28 mai 1929, le surintendant de l'Instruction publique astreint les commissaires à effectuer la reconstruction de l'école no 2: "Dans son dernier bulletin, M. l'inspecteur Lefrançois déclare que votre école de l'arrondissement no 2 est en très mauvais état et qu'elle ne peut être tolérée plus longtemps. Il faut donc qu'elle soit reconstruite suivant des plans et devis approuvés pour le mois de septembre prochain".¹⁶ Le contrat de reconstruction fut accordé à Paul-Émile Forget pour la somme de \$1,800.00.

La passerelle

En 1925, les écoles des rangs A et B sont menacées d'être fermées parce qu'elles ne contiennent pas le nombre suffisant d'enfants d'âge scolaire. Le conseil scolaire, à la suite des pressions des habitants, élabore un projet de construction d'une passerelle traversant la rivière Rouge et réunissant les écoles des rangs A et B. Ce projet inusité fut présenté à Athanase David, secrétaire de la Province de Québec. En 1931, le conseil scolaire ferme les écoles des rangs A et B à cause de la baisse du nombre d'élèves. Les habitants réagissent et réclament la réouverture des écoles. En septembre 1934, une pétition signée par vingt-deux habitants est envoyée au surintendant de l'Instruction publique pour demander un octroi dans le but de construire une passerelle au-dessus de la rivière Rouge qui relierait les écoles nos 3 et 5. La fabrication de la passerelle débute à la prise des glaces sur la rivière afin de faciliter la tâche des travailleurs et de diminuer les coûts de construction. Le conseil scolaire engage un ingénieur civil pour diriger les travaux.

En 1935, huit habitants demandent au surintendant de l'Instruction publique que la subvention de \$1,200.00 destinée à la construction de la passerelle soit réutilisée à la réparation ou à la construction d'une nouvelle école. Cette requête est appuyée par une pétition signée par 52 habitants qui fut envoyée au surintendant Cyrille Delage le 5 juillet 1935. Vu l'augmentation du nombre d'enfants en âge de fréquenter l'école, les habitants réclament l'ouverture des deux écoles de rang. Les achats des matériaux étant faits, les commissaires s'obstinent à vouloir construire la passerelle, sans tenir compte des revendications des habitants. Plusieurs plaintes, et autres lettres reçues par le surintendant de l'Instruction publique, montrent la discorde et le mécontentement qui existaient à ce moment-là entre les contribuables et le conseil scolaire. Le surintendant Cyrille Delage décida de porter cette affaire au secrétaire de la Province de Québec qui régla le point en litige en retirant la promesse d'octroi obtenue en novembre 1934. Le conseil scolaire se trouva en mauvaise position car l'achat des matériaux de construction a endetté la municipalité scolaire.

Le 2 septembre 1935, le conseil scolaire demande au Gouvernement que l'octroi de \$1,200.00 soit investi dans les travaux de réparation des écoles de rang. Le secrétaire de la Province accepte cette solution de rechange. Les commissaires réussirent à revendre les matériaux de construction en essayant évidemment une perte monétaire.

Les institutrices

Il convient de dire au départ que les conditions de vie imposées aux institutrices de la paroisse de La Nativité furent très pénibles. La municipalité scolaire éprouvait toujours

des difficultés à payer les institutrices. La précarité des salaires et les conditions de travail misérables des institutrices n'ont jamais été suffisamment racontées dans notre histoire.¹⁷

En 1883, le conseil scolaire de La Nativité emploie Julie Proulx de Ste-Thérèse comme institutrice pour l'école du village au salaire annuel de cent dollars et chaque habitant est tenu de fournir une quantité x de bois de chauffage chaque année.¹⁸ Elle enseigne à vingt-cinq élèves.

En 1884, Julie Proulx est engagée "comme institutrice pour 1884-85 avec un salaire de cent piastres de plus chauffé".¹⁹ En 1886, elle est réengagée pour un salaire de cent vingt piastres mais elle devra fournir son bois de chauffage. Au début de décembre de la même année, l'institutrice est congédiée pour inconduite et son salaire est retenu par le conseil scolaire. Le secrétaire-trésorier Ernest Lorin écrit, le 10 décembre 1886, au surintendant de l'Instruction publique pour donner les raisons du congédiement de l'institutrice Julie Proulx.

"Les commissaires d'école ont fait surveiller la dite institutrice et ont constaté et reconnu après avoir pris sur le fait un homme qui les soirs ou personne ne restait à l'école autre que l'institutrice. Cet homme entrait à la maison d'école où résidait l'institutrice et passait là une partie de la nuit. Les commissaires font remarquer qu'il n'y avait pas de lumière dans la maison d'école et l'individu a été pris sortant de la maison d'école à onze heures le soir. D'où certains contribuables veulent s'opposer à payer les taxes scolaires si le salaire de l'institutrice n'est pas retenu et que la dite institutrice soit chassée."²⁰

Le conseil scolaire est donc très préoccupé de la surveillance des bonnes moeurs en observant les exigences du curé. Après le scandale créé par la conduite de Julie Proulx, qui est condamnée par la censure morale de l'époque, le conseil scolaire éprouve de la difficulté à trouver une nouvelle institutrice et demande, le 7 février 1887, au surintendant de l'Instruction publique l'autorisation de fermer l'école. Le surintendant s'y oppose fermement et incite le conseil à embaucher une institutrice non diplômée s'il le faut.

En 1892, le conseil scolaire procède à l'engagement de Odna Fortier comme institutrice et lui concède le droit de charger six centins et un quart de centin par semaine ou vingt-cinq centins par mois pour chaque enfant qui hébergera à l'école. L'année suivante, O. Fortier est réengagée au salaire de deux cents dollars à la condition qu'elle engage à ses frais une sous-maîtresse. En 1894, un autre scandale éclate à la Chute aux Iroquois. La nommée Odna Fortier qui enseigne à l'école du village s'appelle en réalité Hélène A. Fortier et ne possède pas de diplôme d'enseignement. Par contre sa soeur, Odna Fortier, la vraie, est institutrice à Saint-Jean-Baptiste de Rouville et est légalement qualifiée pour enseigner. Hélène Fortier qui enseigne à la Chute aux Iroquois aurait donc pris le nom de baptême de sa soeur pour utiliser son diplôme d'école élémentaire. Le conseil scolaire congédie Hélène Fortier alias Odna Fortier et retient la moitié de son salaire.

La municipalité scolaire de La Nativité est si pauvre et endettée qu'en 1895, le conseil décide de congédier l'institutrice Madame F. Juteau et de fermer l'école. Branle-bas général, le curé A. Desjardins est à la tête d'une pétition condamnant l'action des commissaires et exigeant l'ouverture de l'école.

Il écrit au surintendant de l'Instruction publique, Boucher de la Bruère, le 25 janvier 1896, pour dénoncer le conseil scolaire.

“Notre institutrice nous a laissé parce que nous lui avons fait quelques remarques judicieuses au mois de juin dernier. N’ayant pas été notifiée d’avoir à laisser l’école elle avait droit d’enseigner encore pendant trois mois, ce qu’elle a fait et est ensuite partie. Messieurs les commissaires ont eu une assemblée après ce départ et ont décidé de fermer l’école pour l’année alléguant les raisons suivantes: la municipalité scolaire a une dette de huit à neuf cent piastres (...). Comme circonstance de lieu, ils ajoutent qu’ils sont dans un pays de colonisation et par conséquent bien pauvre”.²¹

Le surintendant oblige le conseil scolaire d’ouvrir l’école et d’engager une institutrice, sinon aucune subvention ne lui sera octroyée. Comme nous l’avons déjà dit, le curé a une grande influence sur le fonctionnement des écoles et sur les matières pédagogiques. Il enseigne lui-même le catéchisme. L’évêque d’Ottawa, Mgr Duhamel, écrit au curé Proulx, le 7 janvier 1901:

“Je comprends que vous ayez des difficultés à réunir, pendant l’hiver, les enfants qui doivent suivre le cours de catéchisme, mais je sais qu’il faut les instruire coûte que coûte. Vous avez toujours le moyen d’aller faire le catéchisme dans les écoles”.²²

En 1905, Amanda Brassard est engagée par le conseil scolaire pour un salaire de \$150.00 par an. Elle devra fournir le local pour les classes, le chauffage et l’entretien. Pour sa part le conseil fournira le poêle, le tuyau et le mobilier.

Le conseil scolaire éprouve des difficultés financières et est incapable de payer les institutrices. Le 15 novembre 1906, Mme H. Lafantaisie écrit au surintendant de l’Instruction publique, Boucher de la Bruère, pour se plaindre contre la municipalité scolaire qui lui doit la somme de \$255.00 sur les trois années d’enseignement. Un an après, le conseil scolaire n’a pas encore remboursé Mme Lafantaisie. Cette dernière écrit au nouveau surintendant de l’Instruction publique, Cyrille Delage, qu’elle a fait appel à l’avocat Nantel de Saint-Jérôme. Elle précise que d’après Arthur Labonté, commissaire d’école: “il y a eu des difficultés financières entre le secrétaire et la municipalité celle-ci l’accusait d’un déficit d’à peu près \$1,500.00”.²³ Il s’agit du secrétaire-trésorier Joseph-Aurèle Bigonnesse. Mme Lafantaisie retire la cause à l’avocat Nantel parce que les coûts du procès sont trop onéreux. Finalement, pour faire entendre raison au conseil scolaire, le surintendant de l’Instruction publique menace de couper les subventions. Il écrit, le 14 novembre 1907, à Paul-Émile Forget, président de la municipalité scolaire:

“Je regrette beaucoup d’apprendre que cette affaire n’est pas réglée et, si elle ne l’est pas prochainement, je me verrai dans l’obligation de retenir toutes les subventions revenant à votre municipalité”.²⁴

En 1908, l’inspecteur J.A. Cléroux prie les commissaires d’école d’être moins exigeants et de faciliter les conditions de vie aux institutrices. L’année suivante, il écrit que:

“L’école no 2 n’est pas pourvue d’armoire bibliothèque et les nos 2 et 3 ne sont pas pourvues de globe terrestre. L’école no 2 est trop petite, elle ne donne que 88 pieds cubes d’air par enfant inscrit; messieurs les commissaires sont priés de remédier à ce qu’il y a de défectueux”.²⁵

L’inspecteur d’école a aussi pour tâche d’évaluer l’enseignement des institutrices en allouant une note sur dix points. Il va sans dire que les institutrices essaient de suivre au

piéd de la lettre tout ce qu'on leur demande. Par exemple, J.-A. Cléroux visite les écoles de La Nativité le 13 avril 1913 et donne le relevé de notes suivant: école no 1 = 9 ou excellent; école no 2 = 3 ou mal; école no 3 = 8 ou très bien; école no 4 = 6 ou bien; enfin, école no 5 = 5 ou médiocre. Cette évaluation de l'inspecteur influence beaucoup le conseil scolaire qui décide carrément de congédier l'institutrice Aurélie Poitras de l'école no 2.

En 1914, Ernestine Lefebvre et sa soeur protestent auprès du surintendant de l'Instruction publique à propos de l'eau potable, de la vétusté et de la petitesse de l'école no 2, de la literie malpropre et infestée de parasites. Elles quittent l'école en février 1914. En plus de recevoir des salaires dérisoires et de vivre dans des conditions de travail déplorable, les institutrices doivent payer le mobilier scolaire endommagé.

Les commissaires d'école semblent parfois faire de l'abus de pouvoir dans l'exercice de leurs fonctions en ce qui concerne l'engagement des institutrices. L'inspecteur Rodolphe Maltais dénonce, le 24 octobre 1919, cette attitude des commissaires. Il dit aux commissaires:

"Lorsque vous découvrez une institutrice de valeur vous devez à tout prix la garder à votre emploi. Le changement constant d'institutrice n'a donné que de biens piètres résultats".²⁶

Dans son rapport datant de 1920, l'inspecteur Maltais rappelle les devoirs des commissaires d'école.

"Vous avez le devoir strict de par vos fonctions de surveiller les travaux scolaires, d'améliorer vos maisons d'École, d'apprécier le travail de chaque institutrice et des élèves, de payer votre personnel enseignant convenablement. Visitez-vous vos écoles assez souvent? Faites tout votre devoir et je n'ai nul doute que les succès seront de beaucoup plus appréciables. Sachez que l'instruction a des degrés et qu'il faut que les élèves atteignent un minimum d'instruction".²⁷

En 1927, les commissaires d'école renvoient sans raison valable l'institutrice Yvonne Bourgeois. Celle-ci se plaint au surintendant Cyrille Delage contre les mesures injustes du conseil scolaire. Elle dit:

"Il y a deux ans que j'enseigne dans la même classe comme les années précédentes au mois de mai j'ai reçu une lettre me remerciant de mes services pour l'année me laissant libre de me réengager pour une autre année. Donc j'ai retenu ma classe à la fin de l'année. Monsieur Cédilotte, secrétaire-trésorier m'a dit qu'il avait aucunes plaintes à mon sujet il m'a fait entendre que j'aurais ma classe. Aujourd'hui j'apprends qu'on en a engagé une autre me disant qu'ils ne veulent pas m'avoir.

J'ai obtenu une bonne note de Monsieur le curé Guay ainsi que de Monsieur Desgagné inspecteur.

Vous savez il est trop tard pour renvoyer une institutrice, je suis là sans classe".²⁸

Durant la crise économique des années 1930, les écoles sont toutes fermées en 1932-33 parce que la municipalité scolaire n'a pas l'argent pour payer les instituteurs et les institutrices. Les taxes scolaires, qui étaient de \$3.00 du \$100.00 selon le rôle d'évaluation en force de la municipalité durant les années 1929-30, passèrent à \$0.50 du

\$100.00 en 1932-33. En 1933-34, les écoles nos 2 et 6 sont réouvertes et sont encombrées. Les deux institutrices Jeanne Boivin et Jeanne Paradis gagnent respectivement un salaire de \$125.00 et \$135.00 par année, soit une diminution de \$200.00 comparative-ment aux années 1931-32.

En 1935, l'inspecteur d'école Brillon dénonce le maigre salaire des enseignants:

"(...) Maintenant que toutes vos classes fonctionnent normalement vous devez penser à rémunérer vos titulaires comme il convient. Le dévouement compte pour beaucoup dans le succès d'une institutrice, mais il ne faut pas avoir l'air de l'exploiter en lui offrant un salaire dérisoire..."²⁹

Dans la même année, les enseignants de la municipalité scolaire de La Nativité s'organisent pour revendiquer de meilleures conditions de travail. Ils menacent de quitter la commission scolaire s'ils n'obtiennent pas d'augmentation salariale. Le conseil scolaire fit donc une demande d'octroi au secrétaire provincial afin d'avoir les moyens pécuniaires de satisfaire les revendications salariales des enseignants. Cet octroi fut accordé le 3 janvier 1937. En 1944, l'Association des Institutrices Rurales du district no 5 soumet une convention collective qui sera rejetée par les commissaires d'école.

La première convention collective ne fut vraiment négociée qu'en 1960. Elle visait surtout à établir une échelle de salaire sans distinction de sexe car il existait, avant les années 1960, une inégalité flagrante au sujet du salaire des instituteurs qui était presque deux fois plus élevé que celui des institutrices. Plus tard, les enseignants de la Commission Scolaire Régionale des Laurentides ont adhéré au Syndicat des Travailleurs de L'Enseignement des Monts. Ils luttèrent farouchement pour améliorer leurs conditions de travail. Plusieurs grèves ont été déclenchées et ont abouti à des règlements avantageux pour les enseignants.

Le couvent dirigé par les Soeurs de Sainte-Croix

L'école du village était tenue par des institutrices laïques et n'a jamais représenté une situation idéale pour le curé Proulx, qui rêvait d'une école dirigée par une communauté religieuse. L'arrivée des Soeurs de Sainte-Croix en 1902 est significative et importante. D'abord pour le prestige qu'elles apportent mais aussi parce que l'école des soeurs constitue un autre élément qui a pour effet de différencier davantage le village de la paroisse. L'établissement d'un couvent en 1905 signifie un enseignement meilleur, plus onéreux et soumis à l'influence du curé. Il s'agit là d'un événement d'une grande importance. Les notables du village qui désiraient depuis longtemps un enseignement pour leurs enfants qui soit différent et supérieur à celui qu'on donne dans les écoles de rang, n'hésitent pas à appuyer financièrement l'établissement d'une communauté religieuse à Labelle.

En 1902 Mgr Duhamel, évêque d'Ottawa, permet au curé Charles Proulx de confier l'enseignement de l'école du village aux Soeurs de Sainte-Croix et des Sept Douleurs de Marie. Un peu plus tard, le 8 juin 1902, le curé Proulx écrit à Mgr Duhamel que le docteur J.-A. Bigonnesse s'oppose à la fondation d'un couvent, car, pour ce dernier, il s'agit d'un projet trop onéreux et d'une injustice flagrante aux habitants des rangs qui n'ont pas encore d'école.

Le 29 juillet 1902, la Congrégation des Soeurs de Sainte-Croix signe un engagement avec le président P.-E. Forget de la municipalité scolaire de La Nativité. Elle met à la disposition des commissaires d'école deux institutrices religieuses diplômées de première

classe. Elles vont enseigner à partir du 8 septembre 1902 jusqu'au 30 juin 1903 à l'école du village. Elles gagnaient un salaire de \$250.00 par année en plus d'une somme de \$50.00 pour le bois de chauffage et le mobilier des classes. Le 26 août 1902, c'est l'arrivée des premières Soeurs de Sainte-Croix. Elles séjournent au presbytère pendant quelques jours, puis elles vont habiter dans une maison située près de l'école.

De bonnes relations s'entretiennent entre d'une part, le curé et les notables, et d'autre part, la communauté religieuse. Ainsi, en 1903, le curé Proulx offre en don aux Soeurs de Sainte-Croix la cloche de la vieille chapelle, tandis que le président P.-É. Forget accepte de financer les dépenses nécessaires pour installer la cloche à la porte de l'école des Soeurs. Entre-temps, le conseil scolaire ainsi que le curé négocient intensément auprès de la Congrégation des Soeurs de Sainte-Croix et de Mgr Joseph-Thomas Duhamel pour avoir le privilège de posséder au village un couvent. Puis, le 1er mai 1904, une convention est intervenue entre le conseil scolaire et la communauté religieuse pour la construction d'un couvent. Voici les conditions du contrat:

“La Commission accordera un octroi de \$3,000.00 à la Communauté des Soeurs de Sainte-Croix, \$50.00 pour le chauffage.
Que les commissaires devront fournir le mobilier pour trois classes.
Qu'ils devront payer \$150.00 pour chaque Soeurs enseignantes.
Qu'ils devront faire ouvrir une rue en face du couvent.
Que M. le président soit autorisé à signer un contrat avec la Communauté des Soeurs de Sainte-Croix pour cinq ans.
En retour, la Communauté des Soeurs de Sainte-Croix devra construire un couvent d'une longueur de 75 pieds sur une profondeur de 55 pieds à 3 étages, en brique avec les améliorations modernes”.³⁰

Le couvent fut construit d'après les plans de l'architecte G.-A. Monette. Il fut terminé au mois d'avril 1905 et c'est le 27 août de la même année que Mgr Duhamel fit la bénédiction du couvent. En septembre 1905, le couvent recevait 163 élèves dont 82 garçons et 81 filles. Il hébergeait également 18 pensionnaires.

Ce couvent a été bâti en bois et lambrissé de briques. Il mesurait quatre-vingt-cinq pieds de longueur et quarante-huit pieds et demi de largeur. Il comprenait deux étages, un soubassement et des mansardes. Il a été érigé sur le terrain cédé par la fabrique. Le coût final de la construction du couvent est de treize mille six cent soixante dollars.

L'école des Soeurs constitua un élément important pour le prestige du village de Labelle. Le père Godard reconnaît qu'en effet:

“Cette maison d'éducation devint l'un des principaux pensionnats de filles dans la région du Nord, tout en remplissant le rôle d'école paroissiale du village pour la jeunesse masculine et féminine. On y distribue l'enseignement de la 1ère à la 9ème année inclusivement”.³¹

En examinant les chroniques des Soeurs de Sainte-Croix, nous avons remarqué que le couvent fut régulièrement visité par les membres du clergé: évêques, curés, prédicateurs et missionnaires. À chaque fin d'année, au mois de juin, avait lieu la distribution solennelle des prix c'est-à-dire de médailles d'or et d'argent, de volumes et de diverses gratifications; et la remise de diplômes du cours primaire supérieur, de sténographie, de comptabilité et de musique. Cette cérémonie se déroulait en présence du curé, du président de la commission scolaire, du maire, des notables et au milieu d'une affluence de parents. Après la distribution des prix aux élèves les plus méritants, le programme de la

journée était complétée par des chants, des récitations, des pièces récréatives et des séances de gymnastique. Tous les rapports des inspecteurs d'école étaient très élogieux envers le couvent.

Par la qualité de l'enseignement dispensé au couvent de Labelle, depuis 1905, les Soeurs de Sainte-Croix demandent au surintendant de l'Instruction publique que leur institution obtienne le titre "d'école modèle" afin de recevoir un octroi. La Révérende Soeur Marie de St-Damase écrit au surintendant Boucher de la Bruère, le 25 janvier 1913: "Je viens en toute confiance solliciter pour notre couvent de Labelle le titre d'école modèle. Nos enfants travaillent depuis quelques années à nous mériter cette faveur; plusieurs diplômes élémentaires et modèles leurs ont été octroyés par le Bureau Central des Estimateurs Catholiques et actuellement d'autres se préparent encore aux examens".³² Cette requête des Religieuses fut appuyée par les commissaires d'école. C'est le 25 septembre 1913 que le couvent se voit décerner ce titre par le Conseil de l'Instruction publique.

Quatre mois plus tard, une assemblée spéciale est convoquée le 18 janvier 1914 à la municipalité scolaire de La Nativité pour entendre les récriminations formulées par les parents contre l'école des Soeurs. On conteste le mode d'enseignement et les mesures punitives pratiqués au couvent. Voici quelques témoignages:

"Raoul Allard déclare que les Soeurs ne laissent pas sortir les enfants pour aller faire leurs besoins dehors et que lundi 12 de ce mois un de ses enfants est entré à la maison gelé après avoir fait ses besoins dans sa culotte.

Ce monsieur est également peu satisfait du mode d'enseignement pratiqué au couvent.

Mme Denis Nantel soumet au Conseil deux cahiers de devoirs mal tenus et non corrigés par les Soeurs. Cette dame prétend que la Soeur a voulu faire manger du papier à son fils Ferdinand et en le forçant à le faire, à laisser l'empreinte de son ongle sur la lèvre de l'enfant.

D'autres enfants encore ont été forcés à manger du papier ent' autres ceux de M. W. Lake et J. B. Rivard.

Le mode d'enseignement est peu satisfaisant. (...)

Alfred Nantel. Vendredi le 11 de ce mois, une de ses petites filles Elzire a été punie et sa pénitence a été de la mettre parmi les petits garçons et les soeurs ont ordonné aux enfants de tirer dessus par les cheveux. (...)

Un pensionnaire a sali dans le couvent et les soeurs ont pris la fille de M. Nantel pour nettoyer les excréments du pensionnaire. (...)

Fernand Nantel a été puni en le mettant dehors par le froid intense de ces jours-ci et y est resté près de vingt minutes".³³

Malgré ces critiques acerbes contre l'école des Soeurs, le curé Proulx défend la cause des religieuses. Le 24 juin 1915, il porte plainte auprès du surintendant de l'Instruction publique contre l'inspecteur d'école Léopold Langlais à cause de son manque de politesse envers les soeurs et de l'abus de boisson.

Le couvent était considéré comme une grosse institution scolaire pour la région. Le personnel religieux était au nombre de douze soeurs et le nombre des élèves variait entre cent cinquante et deux cents dont une quarantaine de pensionnaires. L'inspecteur d'école, Arsène Brillon, écrivait le 24 mai 1937:

"L'examen que j'ai tenu dans les différentes classes de votre école prouve à l'évidence que votre personnel enseignant est bien à la hauteur de sa tâche.

En dehors du programme ordinaire des études, les Religieuses se sont appliquées à faire aimer davantage notre langue française.

Les classes sont ornées de gravures et d'inscriptions patriotiques destinées à développer chez les élèves le sentiment national".³⁴

En 1940, les soeurs du couvent créent une bibliothèque scolaire. Elles mettent sur pied, en 1942, une section de la J.E.C. (Jeunesse Étudiante Catholique) au pensionnat. Ce mouvement d'action catholique pour les jeunes est dirigé par l'abbé Fernand Parent et le père Roland Cinq-Mars.

En 1952, le conseil scolaire demande au député J.H.A. Paquette de s'adresser au ministre de l'Éducation, Omer Côté, pour obtenir un octroi dans le but de construire un externat pour filles afin de remédier à la surpopulation des classes du couvent. En attendant, on installe une classe de 3^e année dans la sacristie de l'église parce que les locaux du couvent sont encombrés. Cette situation fut améliorée en 1955 par la construction de l'école St-Pie X. En 1965, c'est la fermeture définitive du pensionnat du couvent. Cet édifice fut finalement vendu le 3 septembre 1975.

CHAPITRE X

LA MUNICIPALITÉ SCOLAIRE DU VILLAGE DE LABELLE (1927-1957) ET CELLE DE LABELLE (1957-1972)

Le 20 juillet 1926, une requête des habitants est envoyée à Cyrille Delage, surintendant de l'Instruction publique, demandant de bien vouloir détacher de la paroisse de la municipalité scolaire de La Nativité du canton Joly tout le territoire de la municipalité du village de Labelle afin d'ériger tout ce territoire en municipalité scolaire distincte sous le nom de "Village de Labelle."¹ Cinq mois plus tard, Paul-Émile Forget écrit au surintendant que l'érection de la municipalité scolaire du village de Labelle est nécessaire pour deux raisons: premièrement, l'intention de bâtir une maison d'école pour les garçons et deuxièmement, l'évaluation de la paroisse n'est pas égale avec celle du village en ce sens que la paroisse est évaluée à peu près à un quart de sa valeur alors que le village est évalué à pleine valeur. La municipalité scolaire du village de Labelle est officiellement érigée le 10 mars 1927. De 1927 à 1929, de longues négociations sont engagées entre les municipalités scolaires de La Nativité et du village de Labelle concernant la séparation de la dette. Les états financiers des deux Commissions scolaires présentent des actifs de \$392.05 et des passifs de \$9,238.05. En examinant la liste des présidents et des secrétaires-trésoriers de la municipalité scolaire du village de Labelle de 1927 à 1957, et celle de Labelle de 1957 à 1972 (voir tableaux 13 et 14), on constate encore la prépondérance des marchands et des professions libérales, mais on observe également la présence d'un cultivateur, d'un agent d'assurance, d'un mesureur de bois et d'un administrateur.

TABLEAU 13

Liste des présidents de la municipalité scolaire du village de Labelle (1927-1957) et de la municipalité scolaire de Labelle (1957-1972)

Paul-Émile Forget	marchand	1927-1943
Alfred Bélisle	marchand	1943-1947
Côme Bertrand	marchand	1947-1948
Eméric Bergeron	prop. d'un moulin à scie	1948-1951
Alfred Bélisle	marchand	1951-1956
Joseph-Albert Dumontier	agent d'assurance	1956-1959
Urgel Lauzon	cultivateur	1959-1960
Alfred Bélisle	marchand	1960-1962
Pierre L'Allier	médecin	1962-1972
Fernand Vézina	mesureur de bois	1972-

TABLEAU 14

Liste des secrétaires-trésoriers de la municipalité scolaire du village de Labelle (1927-1957) et de la municipalité scolaire de Labelle (1957-1972)

Jean-Baptiste Cédilotte	cultivateur	1917-1931
A.-A. Dufresne	médecin	1931-1932

Alfred Bélisle	marchand	1932-1939
Roméo Allard	inspecteur, puis administrateur pour le ministère de l'Agriculture et la Colonisation	1939-1962
M. et Mme Roméo Allard		1962-1972

Le collège du Sacré-Coeur

Depuis longtemps, les notables du village et le clergé aspiraient à l'établissement d'une école pour les garçons. Dans cette optique, le curé Guay avait réuni, vers 1925, les élèves de 8^e à la 10^e année dans un local situé près de la gare sous la direction d'un maître laïc. Mais cette initiative ne dura que deux ans. En 1930, le curé Guay est délégué par les commissaires d'école pour se rendre à Québec afin d'obtenir un octroi dans le but de bâtir une école de garçons. En 1942, le conseil scolaire, sous l'impulsion du curé Guay, organise une école de garçons au village. Raoul Benoît est engagé comme instituteur pour un salaire annuel de \$1,000.00. Il enseigne aux élèves à partir de la 5^e jusqu'à la 9^e année.

En 1944, les commissaires d'école rencontrent le ministre de l'Éducation, Hector Poirier, pour discuter de la construction d'un collège. Ce projet fut accepté en 1945. L'architecte Charles Grenier fournit un plan du futur collège comprenant trois classes et un logement. Les commissaires d'école obtiennent un terrain de la fabrique pour construire le collège.

En 1946, ils transforment la salle municipale en école temporaire pour garçons. L'année suivante, le conseil scolaire emprunte un montant de \$32,000.00 au taux de 3%, remboursable en 20 ans. En plus, il reçoit un octroi de \$14,500.00 du député J.H.A. Paquette. L'entrepreneur J.-René Létourneau fixe le coût de la construction du collège à \$29,300.00. Mgr Limoges, évêque du diocèse de Mont-Laurier, vint bénir le collège le 7 novembre 1948. Les premiers instituteurs furent des laïcs jusqu'en 1952. Pendant tout ce laps de temps, le curé Anthime Sicotte fait des démarches pour engager des instituteurs religieux. Il réalisera son rêve, en 1952, en réussissant à convaincre la communauté des Frères du Sacré-Coeur de prendre en charge le collège. Les Frères du Sacré-Coeur enseigneront au collège de 1952 à 1958.

Par la suite, le collège a toujours abrité quelques classes élémentaires jusqu'en 1972. Aussi, il a accueilli les classes du secondaire I qui furent transférées à l'école St-Pie X en 1977.

L'école Saint-Pie X

La construction d'une nouvelle école était pressante pour remédier à l'état désuet des écoles de rang.

C'est en 1952 que la population de Labelle vit poindre ce projet qui allait aboutir, en 1955, à l'établissement de l'école St-Pie X. Les deux commissions scolaires établirent des ententes afin de répartir équitablement les coûts de construction. On écrivit, en 1953, au surintendant de l'Instruction publique afin d'obtenir l'accord nécessaire à l'érection d'une école centrale, et dans la même année, la commission scolaire du village de Labelle fit une demande d'octroi.

En 1954, le conseil scolaire accepte la soumission de Conrad Forget pour la construction d'une école élémentaire de huit classes au montant de \$87,500.00. Un emprunt de

\$103,000.00 au taux de 4½%, remboursable en 20 ans, fut contracté afin de défrayer les coûts relatifs à la construction et à l'ameublement. Le gouvernement du Québec accorda un octroi de \$61,500.00 pour la construction de l'école. Le 31 juillet 1955, Mgr Juras, vicaire général du diocèse, vint bénir l'école St-Pie X. Cette école s'avéra rapidement trop exigüe pour répondre aux besoins de la clientèle scolaire. En 1957, 1959 et 1961, les projets d'agrandissement furent soumis au département de l'Instruction publique. En 1960, une entente est intervenue entre les commissions scolaires de Labelle et de L'Annonciation afin d'envoyer les étudiants de 8e, 9e, 10e et 11e année à L'Annonciation pour une période de trois ans.

Mais, en 1963, cette localité ne peut plus recevoir les élèves de Labelle. Les demandes d'agrandissement de l'école St-Pie X foisonnent et se font de plus en plus urgentes.

Ce n'est qu'en 1966, suite aux pressions des habitants, que le ministère de l'Éducation approuve les plans proposés par les architectes J. Dumontier et D. Bouchard prévoyant établir à l'école St-Pie X, quatre classes supplémentaires, une maternelle et une grande salle.

Les travaux de construction débutèrent en 1968 et furent confiés à Miro Construction Inc. Une subvention de \$141,000.00 fut accordée par le ministère de l'Éducation et un emprunt de \$252,000.00 fut contracté à la Caisse populaire au taux de 7½%. La nouvelle partie annexée à l'école St-Pie X ouvrit ses portes au mois de septembre 1968.

Les commissions scolaires

De 1883 à 1927, il n'y a eu dans la paroisse du canton Joly qu'une seule municipalité scolaire pour organiser et régir les écoles publiques: celle de La Nativité. Celle-ci fut érigée le 15 mars 1883. Quarante-quatre ans plus tard, soit le 10 mars 1927, le village de Labelle se détacha de la paroisse pour former une municipalité scolaire distincte.

Il importe également de mentionner l'érection de la municipalité scolaire du canton Labelle le 8 juin 1907. Cette nouvelle municipalité changera de nom le 26 février 1958 pour celui de la municipalité scolaire du Lac Labelle.

Après la seconde guerre mondiale, un mouvement de fusion s'annonça pour regrouper les commissions scolaires de La Nativité et du village de Labelle pour des raisons d'économie et d'efficacité. Les premiers signes sérieux de la fusion entre les deux municipalités scolaires ci-haut mentionnées apparurent en 1952, au moment où les deux commissions scolaires se rencontraient pour discuter de la centralisation des écoles de rang et de la construction de l'école Saint-Pie X.

Le surintendant de l'Instruction publique leur fit savoir qu'il ne pourrait étudier le projet de l'école tant que les deux commissions scolaires ne seraient pas fusionnées. En 1956, le conseil scolaire de La Nativité fait signer une requête aux habitants revendiquant l'annexion de tout le territoire de la municipalité scolaire de La Nativité à la municipalité scolaire du village de Labelle. Le 18 janvier 1957, le lieutenant-gouverneur approuve la fusion de la municipalité scolaire de La Nativité à la municipalité scolaire du village de Labelle dans le but de former la commission scolaire de Labelle. Le mouvement de centralisation continue et se concrétise par l'annexion de tout le territoire de la municipalité scolaire du Lac Labelle à la commission scolaire de Labelle le 18 octobre 1961. Le 3 avril 1962, une partie de la municipalité scolaire de Mont-Tremblant est annexée à la municipalité scolaire de Labelle.² En 1964, on met sur pied une commission scolaire régionale divisée en trois secteurs principaux, soit la région Mt-Rolland, la région Ste-Agathe-des-Monts et la région St-Jovite. Chacune des régions serait dotée d'u-

ne école secondaire et de trois membres par secteur (donc au total 9) qui formeraient l'administration. Dans la même année, la Commission scolaire de Labelle adhère à la Commission scolaire régionale des Laurentides dont le centre administratif est situé à Ste-Agathe-des-Monts.

SIXIÈME PARTIE

LA VIE ÉCONOMIQUE

PRÉSENTATION

Il faut dire au départ que nous avons éprouvé de grandes difficultés pour ramasser une documentation complète sur les différentes dimensions de la vie économique à Labelle. Par conséquent, cette partie du travail vise à fournir non pas une analyse exhaustive mais plutôt une vision satisfaisante de l'évolution de l'agriculture, de l'exploitation forestière, des mines et du tourisme. Nous avons dû consulter diverses sources archivistiques comme les recensements, les rapports des départements de l'agriculture, des mines, des terres et forêts, le registre du cercle agricole du canton Clyde, et les journaux suivants: *Le Nord*, *L'Étoile Polaire* et *Le Pionnier* pour arriver à cerner les grandes lignes de la vie économique.

CHAPITRE XI

L'AGRICULTURE

Ce court chapitre veut saisir les transformations de l'agriculture entraînées à la fin du XIX^{ème} siècle par la construction du chemin de fer et au début du XX^{ème} siècle par l'essor de l'industrie laitière et la mécanisation. On peut schématiser l'évolution de l'agriculture en quatre grandes périodes. Une première période, de 1878 à 1893, pendant laquelle se fit la colonisation et le défrichement où le mode de vie était axé sur une économie de subsistance. Une seconde période, de 1893 à 1921, où le dynamisme de l'agriculture est suscité par l'arrivée du chemin de fer, la mise sur pied d'organisations agricoles et la mécanisation. Une troisième période, de 1921 à 1951, où la situation est stationnaire. Puis, à partir de 1951, débute une autre période: celle du déclin de l'agriculture et de la baisse de la population paysanne.

1878-1893

Même si nous avons déjà traité, au commencement du présent volume, du contexte de la colonisation à la Chute aux Iroquois, en 1878, il est nécessaire de préciser davantage le paysage agraire. De 1878 à 1893, l'agriculture constituait la base économique de la population. Il s'agissait plus précisément d'une économie de subsistance. D'après le rôle d'évaluation de 1883, canton Joly était une communauté de petits propriétaires agricoles. La location des terres était inexistante. Mais on y remarque deux occupants, soit Jean-Baptiste Nantel âgé de 69 ans et l'Amérindien Joseph Commandant âgé de 30 ans. Par contre, le recensement de 1890 indique qu'il y a 140 occupants dans les cantons Clyde et Joly. C'est une augmentation importante du nombre de non-propriétaires par rapport à 1883. En 1883, l'étendue des terres agricoles était de 96 acres en moyenne (4 acres de front et 24 de profondeur).

Le tableau no 15 nous permet de mieux discerner le paysage agraire. On s'aperçoit que les récoltes de sarrasin, de patates, d'avoine, de navets et de foin constituent les principaux produits de la ferme. Tandis que le blé, le seigle, les fèves, le maïs et les graines de mil et de trèfle sont cultivés en moins grande quantité.

TABLEAU 15

Produits agricoles des cantons Clyde et Joly (1890-91)

Blé: 62 acres, 377 boisseaux
Orge: 74 acres, 722 boisseaux
Avoine: 1,141 acres, 15,643 boisseaux
Seigle: 48 boisseaux
Sarrasin: 3,456 boisseaux
Fèves: 34 boisseaux
Maïs: 478 boisseaux
Patates: 104 acres, 11,838 boisseaux
Navets et autres racines: 28 acres, 2,961 boisseaux
Foin: 1,809 acres, 1,558 boisseaux
Foin: 1809 acres, 1558 boisseaux
Graines de mil et trèfle: 126 boisseaux

Le grand nombre d'acres consacré à la culture d'avoine et du foin démontre l'importance des animaux de ferme et de travail. En effet, le tableau no 16 dévoile que les cultivateurs des cantons Clyde et Joly portaient un grand intérêt à l'élevage des vaches laitières, des moutons, des cochons et des poules. On y observe aussi l'utilisation des chevaux et des boeufs de labours pour les travaux agricoles. Ces traits caractérisent l'économie de subsistance des colons qui tentent de faire vivre leur famille.

TABLEAU 16

Animaux de travail et de ferme dans les cantons Clyde et Joly (1890-91)

Animaux de travail:

177 chevaux

35 pouliches/poulins

33 boeufs de labours

Animaux de ferme:

352 vaches

307 bovins

597 moutons

381 cochons

Volaille:

20 dindes

9 oies

4 canards

1,319 poules

1893-1921

L'arrivée du train à Labelle en 1893 favorise l'expansion du marché agricole. Les cultivateurs se spécialisent progressivement vers l'industrie laitière et l'élevage des animaux, en particulier de porcins et de moutons. En effet, lorsque l'on examine le tableau no 17, on remarque la nette prépondérance du nombre d'acres destinées à la culture de l'avoine et des grains mélangés pour l'élevage des animaux. On note également que l'orge, le pois et surtout le sarrasin, représentent les principaux produits agricoles voués à l'alimentation des colons. À partir de 1906, les produits de l'industrie laitière sont vendus à la fromagerie de Joseph Boivin qui était située sur la montée Lauzon au nord du village. On y produisait évidemment du fromage, du beurre et de la crème.

TABLEAU 17

Production agricole du canton Joly en 1911.

Blé: 5 acres, 160 boisseaux

Orge: 33 acres, 721 boisseaux

Avoine: 902 acres, 12,523 boisseaux

Blé d'Inde: 6 acres, 59 boisseaux

Sarrasin: 107 acres, 1,712 boisseaux

Pois: 58 acres, 602 boisseaux

Fèves: 1 acre, 46 boisseaux

Grains mélangés: 169 acres, 2,670 boisseaux

Source: Recensement du Canada en 1911. Agriculture. Vol. IV. P. 198-199.

Cette spécialisation est accompagnée par la mécanisation des travaux agricoles. On peut lire, dans *L'Étoile Polaire* du 27 avril 1907, les annonces publicitaires de trois marchands de machines agricoles. Joseph Demers, éditeur de *L'Étoile Polaire*, est l'agent de la manufacture de machines agricoles de Frost & Wood, ainsi que des marchands de voitures et d'instruments aratoires Latour & Frères de Shawbridge. Napoléon Marinier est l'agent du Nord pour les manufactures McCormick et O. Chalifoux & Fils. Voici d'ailleurs son annonce:

"Le temps des semailles arrive.

Êtes-vous en demeure d'ensemencer votre blé et votre avoine et autres petits grains de manière à être sûr d'obtenir la plus grosse récolte? Vous rendez-vous compte de l'importance capitale d'un bon ensemencement? De mettre le grain dans la terre à une profondeur convenable, de le distribuer également, de le couvrir comme il faut et uniformément! Eh bien, pour cela venez voir Napoléon Marinier, le populaire Agent Général du Nord, pour vos instruments aratoires: Tels que Presses à foin, Faucheuses et Moissonneuses, Moulins à Battre, Charrues, Herses, Râteaux, etc., etc., des Célèbres Manufactures McCormick et O. Chalifoux & Fils".

1921-1976

À partir de 1921, on observe une baisse de la population agricole, du nombre d'exploitations et du terroir cultivé qui s'accélère après la seconde guerre mondiale. La campagne se vide vers les zones urbaines et industrielles. De plus, Raoul Blanchard constate en 1951 la forte proportion des paysans mixtes c'est-à-dire de cultivateurs qui tirent un revenu dans un autre secteur d'activité économique (le bois, l'industrie, le transport, etc.). Il signale que "le comté le plus affecté est celui de Labelle, en pleines Laurentides (62%); c'est dire que l'agriculture du plateau laurentien n'est pas fameuse".¹

À partir des données du recensement fédéral de 1961, on estime que la rémunération annuelle des cultivateurs du canton Joly est de \$543.00. Les fermes de la vallée de la Rouge sont non rentables. Le rapport de la Société technique d'aménagement régional décrit la situation en ces termes:

"que dans aucune des municipalités de la Région, la rémunération moyenne est supérieure à \$1,300.00, soit le revenu annuel minimum que pourrait gagner le cultivateur en travaillant à plein temps dans un emploi non agricole. En d'autres termes, dans toutes ces municipalités le cultivateur moyen y gagnerait à vendre la ferme et à se trouver un emploi non-agricole".²

Le tableau no 18 indique une baisse du nombre de fermes qui passe de 53 en 1961 à 25 en 1976. Et seulement 3 fermes vendent plus de \$5,000.00 en 1976. La valeur des fermes est plus élevée à cause des machines agricoles et de l'outillage qui sont très onéreux. La superficie cultivée tombe de 2,060 acres en 1961 à 986 acres en 1976. Il s'ensuit une chute radicale de la production agricole du blé, de l'orge, du maïs et de la patate. Il y a aussi une diminution de l'élevage de vaches laitières, de porcs et de moutons. On remarque toutefois une remontée de l'élevage de bovins. Cette courte description démontre le déclin de l'agriculture de Labelle et le dépeuplement paysan. Un autre phénomène vient assombrir ce tableau, il s'agit du vieillissement des exploitants agricoles dont la majorité a plus de 45 ans en 1976.

TABEAU 18

Statistiques agricoles 1961-1976

	Population active et expérimentée reliée à l'agriculture	Superficie défrichée totale en acres	Superficie cultivée totale en acres	Superficie des terres à bois et des boisés de fermes en acres	Superficie totale des fermes en acres	Nombre de fermes vendant plus de \$5,000.00	Valeur totale des fermes	Valeur totale machines et outillage	Valeur totale de la terre et des bâtiments
1961	45	3,650	2,060	6,368	10,375				
1971	35	2,433	1,193	3,007	6,269	1	813,900	125,600	596,000
1976		1,791	986	3,285	5,606	3	1,207,378	186,550	941,680

	Nombre de fermes de recensement	Nombre de vaches laitières et de génisses de + de 2 ans	Nombre de porcs	Nombre de moutons	Nombre de bovins	Superficie de blé cultivée en acres	Superficie cultivée d'avoine, de blé, d'orge et de céréales mélangées en acres	Superficie cultivée pour le maïs d'ensilage en acres	Superficie cultivée pour la pomme de terre en acres	Nombre d'exploitants âgés de 45 ans et plus
1961	53									
1971	51	101	70	229	197	30	216	15	31	0
1976	25	83	17	94	361	0	101	0	75	18

Source: Recensements du Canada, 1961, 1971, 1976.

Les Sociétés d'agriculture et les Cercles agricoles

Les Sociétés d'agriculture et les Cercles agricoles avaient pour but d'étudier les méthodes nouvelles et scientifiques pour cultiver la terre. L'année 1894 marque la formation du cercle agricole du canton Joly qui vise à fournir une aide mutuelle à chacun de ses membres. Les cultivateurs s'associent pour acheter des instruments aratoires, des animaux et des grains de semence. De plus, un concours du mérite agricole est organisé chaque année pour couronner les efforts de ceux qui font une bonne récolte. Par son action, le cercle agricole semble être conçu de manière à répondre aux exigences d'une économie agraire et à resserrer les liens entre les cultivateurs. Son dynamisme se traduit par le nombre de membres qui passe de 45 en 1894 à 109 en 1901. Pour devenir membre, chaque cultivateur devait payer une cotisation annuelle d'un dollar. Suite à l'incendie de 1902, le cercle agricole ne fonctionne plus. Le premier cercle agricole du canton Joly a donc existé de 1894 à 1902. Il a été, dès le commencement, contrôlé par le clergé et les notables. Ainsi, le poste de président fut occupé par le curé Charles Proulx de 1898 à 1900 puis par le marchand Adolphe Provost en 1901. Et la fonction de secrétaire-trésorier fut remplie par nul autre que Paul-Emile Forget, marchand et maire, de

1898 à 1901. Ce dernier fut également directeur de la Société d'agriculture du comté d'Ottawa, no 2, division B, de 1906 à 1913, puis secrétaire de 1913 à 1915.

Le curé Charles Proulx était très attaché au développement agricole de sa paroisse et même de la région de Labelle. Fréquemment les cultivateurs ont réclamé les secours spirituels du curé Proulx pour résoudre leurs déboires.

Ainsi, *l'Étoile Polaire* signale le 17 août 1907:

“Les cultivateurs alarmés des ravages causés aux moissons par les saute-relles, ont eu recours aux prières publiques pour conjurer le fléau Dimanche dernier, notre vénéré et digne curé M. Charles Proulx, à la requête de ses paroissiens présidait à une grande cérémonie religieuse, pour supplier le ciel d'intervenir et d'éloigner ce fléau”.

Plus encore, le curé Proulx profitait du prône le dimanche pour exprimer sa pensée agriculturiste et pour dicter la conduite de ses paroissiens. En janvier 1908, il invite les colons à rencontrer le ministre de la Colonisation Charles E. Devlin, qui sera de passage à Nominique. De fait, en passant par le village de Labelle, la population salua chaleureusement le ministre Devlin et plusieurs citoyens se sont joints au ministre pour se rendre à Nominique, dont le maire Paul-Emile Forget, le secrétaire-trésorier H.-W. Légaré, les conseillers Napoléon Marinier, James Mc Gibbon, A. Berthiaume et Joseph Demers, le médecin Joseph-Aurèle Bigonnesse, l'avocat Rodolphe Robert, Napoléon Nantel et autres. Le curé Proulx fut également président de la Société d'agriculture du comté d'Ottawa de 1898 à 1902. Cette Société d'agriculture regroupait les cercles agricoles des cantons Amherst, Hartwell, Joly, Loranger, Suffolk et Addington, et de la paroisse de L'Annonciation de Marchand. Elle fut créée le 12 avril 1889 à la suite d'une requête signée par soixante et un habitants.

Le 5 août 1911, est formé le cercle agricole du canton Clyde, mais, comme il opérait tout particulièrement dans le canton Joly, le secrétaire Georges Godard a demandé en 1939 de changer le nom de ce cercle pour celui de la paroisse de La Nativité de Labelle. Ce changement sera fait le 24 octobre 1941. La consultation du *registre du Cercle agricole du canton Clyde* nous a permis de suivre ses activités. Voici comment on relate l'assemblée de fondation de ce cercle:

“Assemblée spéciale tenue à la porte de l'église de Labelle, Dimanche le 23 juillet à l'issue de la grande messe par Mr. le Dr M. Grignon de Ste-Adèle à laquelle assemblée les Mr. suivants ont été élus directeurs du cercle Agricole de la Municipalité du canton Clyde. Mr. Jules Brassard, Président; Ulric Brosseau, vice-président; Raoul Labelle, Michel Boivin, J.-B. Cédilotte, Téléphore Pharand, Dosithée Bélisle, directeurs; Louis Jubinville, secrétaire-trésorier”.³

Les fonctions de président et de secrétaire-trésorier ont été remplies par des cultivateurs à l'exception du médecin A.-A. Dufresne (voir le tableau no 19).

Le nombre de membres du cercle agricole du canton Clyde passe de 22 en 1911 à 104 en 1918.⁴ Cependant, en 1920, on compte 57 membres, et depuis, les effectifs du cercle agricole ne cesseront pas de s'affaiblir pour atteindre 24 membres en 1970. Ce fait est capital puisqu'il illustre l'amenuisement de la population agricole.

Le cercle agricole encourage l'élevage de porcins et de moutons. Dès 1911, il fait l'acquisition de cochons reproducteurs de race Yorkshire et de béliers reproducteurs de race Leicester. En 1912-1913, il achète chez le commerçant James McGibbon, plusieurs centaines de livres de grains de trèfle. En 1932, il réussit à obtenir du gouvernement des

grains de semence pour les cultivateurs suite à une mauvaise récolte. L'année suivante, il achète des instruments aratoires dont une semeuse et une poudreuse. En 1937, le cercle agricole réclame un octroi gouvernemental pour le drainage des terres, et en 1939, il demande une aide financière du gouvernement pour se procurer des engrais chimiques.

“Que ce cercle prie le gouvernement de bien vouloir nous accorder un octroi d'au moins 50% pour l'achat d'engrais chimique par les cultivateurs membres du Cercle Agricole afin d'améliorer les vieilles terres qui sont pratiquement épuisées”.⁵

De plus, le cercle agricole cherche à stimuler le développement de l'agriculture en accordant des primes pour les meilleurs taureaux et pour les plus beaux verrats et en organisant des concours de récoltes sur pied. Ainsi, par exemple, il y eut une assemblée régulière du cercle le 12 avril 1914 où il fut décidé de préparer un concours.

“Proposé par J.B. Cédilotte, secondé par Jos. Sandon que le programme du concours de récolte sur pied ait lieu au condition suivante:

Prairies: 5 arpents, Avoine: 2 arpents, Pois: 1 arpent, Orge: 1 arpent, Patate: 1½ arpent, Blé d'inde: ¼ arpent, Chou, Bet fourre: 1/20 arpent.⁶

Pour ce concours, on accordait 10 points pour chaque produit de la ferme ci-haut énuméré. Les juges étaient Tél. Pharand, Julien Brassard et P.E. Godard. Le concours a été tenu le 6 juillet et les noms des gagnants furent connus le 12 juillet.

TABLEAU 19

Liste des présidents et des secrétaires-trésoriers du cercle agricole du canton Clyde (1911-1971)

Présidents

Jules Brassard	1911-1919
Télesphore Pharand	1919-1920
Jules Brassard	1920-1925
Télesphore Pharand	1925-1927
Julien Brassard	1927-1932
Uldéric Brousseau	1932-1936
Henri Godard	1936-1942
Henri Brassard	1942-1946
Evariste Lavoie	1946-1948
André Brassard	1948-1960
Sylvio Bédard	1960-1971

Secrétaires-trésoriers

Gustave Saint-Jean	1911-1916
Jean-Baptiste Cédilotte	1916-1931
A.-A. Dufresne	1931-1934
Georges Godard	1934-1949
Côme Godard	1949-1959
Yvan Cédilotte	1959-1971

“Nom des concurrents qui ont pris part au concours de récolte sur pied et nombre de point obtenu par chacun des concurrents.

Rapport des gages:

M. Pierre Marinier, Prairies 6, Avoine 6, Pois 4, Orge 6, Patate 5: 27.

Jos. Sandon, Prairies 5, Avoine 5, Orge 6, Blé d'inde 5, Patate 4: 26.

Henri Godard, Prairies 5, Avoine 5, Pois 5, Orge 4, Blé d'inde 5, Patate 4: 24.

Jule Brassard, Prairies 4, Avoine 5, Pois 4, Orge 5, Patate 5: 23.

Pac. Labelle, Prairies 7, Avoine 4, Pois 6, Patate 4: 21.

Jos Bélisle, Prairies 4, Avoine 4, Pois 4, Orge 4, Patate 3: 19.

J.B. Cédilotte, Prairies 2, Avoine 6, Orge 4, Patate 5: 17.

Louis Jubinville, Avoine 4, Pois 2, Orge 4, Patate 6: 16.

Magloire Vallé, Avoine 5: 5.

Total points: 178.”⁷

Après le concours, le cercle décida de distribuer la somme de \$24.92 entre les concurrents.

Parmi les membres du cercle, on remarque la présence de quelques notables dont les marchands Paul-Emile Forget qui fut nommé directeur de 1917 à 1923, puis en 1939, James McGibbon et Alfred Bélisle, l'industriel John Vallée, le médecin A. Dufresne et le curé Donat Guay qui fut proclamé président honoraire en 1931. La dernière assemblée du cercle agricole de la paroisse de La Nativité date du 7 septembre 1971.

Les coopératives agricoles

La Coopérative des Colons du Nord fut la première coopérative agricole dans la région Labelle. Elle fut fondée le 20 juin 1906 à Nominuingue. Elle avait pour but de promouvoir la colonisation et le développement du Nord, de défendre les intérêts des colons et d'étendre son action dans toute la région Labelle.

En examinant la composition des membres du comité exécutif, on observe que la Coopérative des Colons du Nord était contrôlée par le clergé et par les notables. Le premier conseil exécutif était formé comme suit: R.P. Dom André Mouttet, supérieur des Chanoines Réguliers de l'Immaculée Conception et président P.-E. Forget, vice-président, marchand et maire de Labelle. Le comité directeur était constitué des curés Oimet de St-Jovite, Gauthier de St-Faustin, Lavergne de La Présentation de Bréboeuf, Lemonde de St-Gérard de Montarville, Dom Etienne Riou de L'Annonciation, Charles Bertin de Ste-Marie de La Minerve, Dom Victor Epinard de Ste-Véronique de Turgeon, tous chanoines réguliers, Guiheneuf de la Cie de Marie, curé de Huberdeau, N. Chalifoux, maire et N. Thomas, de St-Rémi d'Amherst, H.W. Légaré, marchand de Labelle et J. Charbonneau de St-Jovite.

Lors de l'inauguration de la Coopérative des colons du Nord, le journal *L'Ami du colon* signale dans son édition du 29 juin 1906, que tous les curés et les notables des paroisses environnantes ainsi que plus de 2,000 habitants étaient présents pour accueillir une kyrielle de personnalités ecclésiastiques et politiques qui ont fait le trajet de 185 kilomètres dans les wagons du Canadian Pacific Railway. On voit descendre du train sur le débarcadère de la gare de Nominuingue, le premier ministre du Québec, Lomer Gouin, qui est suivi par Mgr Sbarette, délégué papal, Mgr J.O. Routhier, vicaire général et représentant de Mgr Duhamel, archevêque d'Ottawa, Omer Héroux rédacteur en chef de la *Vérité*, Ed. Aubé, rédacteur au *Soleil*, etc. Après la cérémonie officielle, les invités d'honneur ont été conviés à un immense banquet.

C'est beaucoup plus tard, soit en 1950, lors d'une assemblée du cercle agricole de La Nativité, qu'émergea l'idée de la formation d'une coopérative agricole à Labelle.

“Nous avons discuté longuement sur la possibilité de former ici à Labelle une Coopérative Agricole et une caisse populaire et en terminant tous s'accordent à constater que pareil organisation serait des plus profitables pour les cultivateurs de Labelle”⁸.

Le projet se réalise en 1955 au moment où Léon Cédilotte ouvrait une succursale de la coopérative de Saint-Jovite à Labelle. Cette coopérative avait pour objectif de fournir aux cultivateurs les moulées, les grains de semences et les instruments aratoires nécessaires pour l'exploitation d'un établissement agricole. Plus tard, Eugène Cédilotte prit possession de la coopérative de Labelle. Mais la coopérative fermera ses portes à cause du déclin de l'agriculture.

CHAPITRE XII

L'EXPLOITATION FORESTIÈRE

Les compagnies de bois

Comme nous l'avons déjà dit, la colonisation de la Chute aux Iroquois à ses débuts s'est développée en symbiose avec les chantiers de bois. Cette emprise des chantiers sur l'agriculture est si puissante qu'elle entraîne la formation d'une économie agro-forestière. De 1855 à 1872, la compagnie des Frères Hamilton édifia des fermes le long de la rivière Rouge qui devinrent rapidement les noyaux de futures paroisses. Ces fermes étaient, comme on le sait, des établissements agricoles qui servaient à l'approvisionnement des bûcherons. Jean-Chrysostôme Langelier affirme que l'exploitation du bois dans la vallée de la Rouge présentait un vaste marché agricole pour les colons.

“À elle seule, la maison Hamilton frères consomme chaque année dans ses chantiers 700 tonneaux de foin, 25,000 minots d'avoine, 5,000 minots de navets, 6,000 minots de pommes de terre, 1,000 barils de lard, 9,000 barils de farine de blé et 2,000 barils de farine d'avoine. (...) N'est-ce pas un marché suffisant et des plus avantageux pour les colons qui s'établiront dans cette région? Et ce marché est à leur porte.

Actuellement les marchands de bois sont obligés de transporter ces produits à de grandes distances dans la forêt et l'on comprend qu'ils s'estimeraient heureux de pouvoir les acheter des colons si les défrichements étaient avancés jusqu'aux environs des localités où se font les chantiers. Ce serait pour les colons un marché tout trouvé et bien plus avantageux que ceux de nos grandes villes. Il y a là un avantage incalculable et qui donnera nécessairement une forte impulsion à la colonisation de cette région; dès qu'on en facilitera l'accès par un chemin de fer bien localisé”.¹

La compagnie des Frères Hamilton, sous contrôle anglo-saxon, entreprend de couper du bois, tout particulièrement du Pin blanc et du Pin rouge, dont les billots étaient expédiés par la rivière Rouge pour alimenter les scieries situées à Hawkesbury. Elle installa des fermes le long de la rivière dont la Ferme d'en Bas qui était placée entre les cantons Clyde et Joly. Elle nourrissait et abritait les bûcherons pendant l'automne et l'hiver, et les draveurs au printemps. Il nous apparaît donc incontestable de dire que l'exploitation du bois a préparé les voies de la prise de possession du sol nordique par le curé Labelle.

La colonisation du canton Joly en 1878 est liée plus spécifiquement au pouvoir hydraulique de la Chute aux Iroquois qui favorisa l'établissement d'un moulin à scie au village. C'est en 1879 que Zothique Therrien construisit un moulin à scie et un moulin à farine à la Chute aux Iroquois. En 1882, les propriétés de Therrien passent entre les mains de Ulysse Dyonnet. En 1884, Jérémie Boivin bâtit un moulin à scie au “crique noir” près du rapide des Pins. Deux ans plus tard, Henry Franklin établit un chantier de bois à la Chute aux Iroquois. Ces chantiers constituent un important marché où les cultivateurs vendent leurs produits agricoles. Ils représentent également un second emploi pour les colons qui travaillent comme bûcherons durant la saison hivernale. Lorsque le train entra à la gare de la Chute aux Iroquois en 1893, une ère prospère s'amorça pour les moulins à scie. En effet, peu après 1900, le père Robert Godard note que “Labelle possédait sept scieries”.² La principale scierie fut la compagnie Church & Fee qui était

fixée sur le bord de la rivière Rouge sur le lot 27 dans le rang A. *L'Étoile Polaire* écrivait le 20 avril 1907 que “les moulins de M. Chs. Church & Sons seront en opération ces jours-ci. Il y aura beaucoup d’ouvrage cette année. Ils se proposent de marcher jour et nuit.” Vers 1900, un moulin à scie est construit par Napoléon Ostiguy au Lac Labelle sur le lot 24 du rang H. Il s’agissait de la compagnie des Bardeaux qui disparaîtra en 1910 suite à un incendie. Dès 1911, H. Langevin & Frères reconstruit sur les décombres un vaste moulin à scie dont la valeur totale des immeubles atteint \$1,080.00. Il sera acheté en 1926 par Emery Godard. Cette scierie fermera ses portes vers 1939. En 1908, John Vallée bâtit un moulin à scie sur le lot 39 du rang H qui appartiendra à Joseph McGibbon en 1920 puis à R.L. Villeneuve en 1923. Ajoutons qu’en 1917, il existait aussi une compagnie de bois appelée la Labelle Lumber Co. qui était située sur le lot 18 du rang I.

En 1898, la compagnie anglo-saxonne Riordon Paper and Pulp prend possession du chantier de J.K. Ward près de La Macaza. Elle acquiert le 16 octobre 1912 la Cie G.-H. Perley et six ans plus tard la Cie Church & Fee située à Labelle. Finalement, le 15 avril 1925, elle vend ses droits de coupe à la Canadian International Paper: une multinationale américaine.

Après la seconde guerre mondiale, l’économie du bois est en décadence. Suite à l’incendie du moulin à scie de M. Mailloux situé sur le chemin de La Macaza vers les débuts des années cinquante, il ne reste que deux scieries dont celle de Charlemagne Duval et de Wilfrid Machabée. En 1947, Eméric Bergeron acheta le moulin à scie de W. Machabée. En 1952, il acquiert le moulin à scie de C. Duval. Pour fonctionner, il est obligé de faire chantier sur les concessions forestières de la Canadian International Paper. De plus, il achète beaucoup de bois provenant des cultivateurs. En 1964, E. Bergeron partage ses actions avec ses fils et la nouvelle compagnie s’appelle: Eméric Bergeron & Fils. Puis en 1970, E. Bergeron, père, cède entièrement le contrôle de sa compagnie à ses fils Gaétan et Mario. Le 5 avril 1977, le moulin à scie de la Cie Eméric Bergeron & Fils est la proie des flammes et un vieil ouvrier, Odilon Denis, y trouve la mort. Peu après, un autre moulin à scie est reconstruit en 1978. Dans la perspective de diversifier ses investissements, la compagnie Bergeron fut propriétaire d’une épicerie-boucherie, d’une salle de quilles, d’un garage, de l’hôtel Labelle (1962-1967) et depuis 1979, d’un centre de ski. Elle pratiqua également de la spéculation foncière.

La domination des compagnies forestières

Comme nous l’avons signalé ci-haut, l’économie de la région de Labelle au début du siècle se caractérise par la domination des compagnies de bois. Dans un article qui a paru le 7 septembre 1907 et qui portait le titre suivant: “Servage au XXème siècle dans la Province de Québec”, *L'Étoile Polaire* dénonce le rapport de domination des compagnies forestières sur les colons qui est maintenu et renforcé par le gouvernement.

“Nos seigneurs à nous colons aujourd’hui c’est toute la bureaucratie rapace et les politiciens affamés qui savent bien que les départements de colonisation et mines sont ceux où les pots de vin sont les plus cachés et les plus rémunérateurs. (...)

Les Canadiens-français révoltés ont aboli les rentes seigneuriales il y a 50 ans mais notre Bureaucratie gouvernementale nous a créé des seigneurs du Nord dans les marchands de bois en leur concédant des valeurs inestimables pour des prix dérisoires souvent (et partage des copains et des bureaucrates en arrière) et taillant des Seigneuries dans nos domaines publics

à tous les exploiters tandis que les terres publiques devraient appartenir toujours et avant tout aux colons à qui on les refuse. (...)

Les gens de 37 étaient en grande partie nôtre et les rouges de Saint-Hyacinthe et ailleurs en applaudissant notre vaillant député Bourrassa ont montré qu'ils sympathisent avec nous exploités et serfs du XXème siècle et origine de libéralisme comme tous les serfs."